

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 10 mars 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-FINANCES-56

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 20 MARS 2023

Date de transmission : 20 MARS 2023

Date de réception rectorat : 20 MARS 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE COMPTE FINANCIER POUR L'ANNÉE 2022

- VU le Code de l'éducation ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210 à 214 ;
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU l'avis de la Commission des moyens du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 9 mars 2023 ;
- VU les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat et le bilan sont annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 10 mars 2023 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 2 856 ETPT dont :
 - o 2 568 ETPT sous plafond État
 - o et 289 ETPT financés hors SCSP
- 327 745 805 € autorisations d'engagement dont :
 - o 220 374 572 € personnel
 - o 57 639 486 € fonctionnement
 - o 49 731 746 € investissement
- 287 747 895 € crédits de paiement dont :
 - o 220 374 572 € personnel
 - o 48 876 806 € fonctionnement
 - o 18 496 515 € investissement
- 304 328 521 € de recettes
- + 16 580 627 € de solde budgétaire

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution comptables suivants :

- 5 853 141 € de variation de trésorerie
- 9 043 900 € de résultat patrimonial
- 328 670 € de capacité d'autofinancement
- 10 678 040 € de variation de fonds de roulement

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 10 mars 2023

ARTICLE 3 :

DECIDE d'affecter :

- ▬ Le résultat (compte 129) à hauteur de - 9 043 900.42 € en réserves
- ▬ Le solde du compte 119 (214 515.08 €) en réserves
- ▬ Le solde du compte 110 (288 435.59 €) en réserves

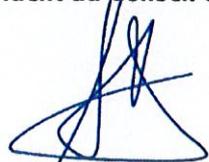
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur Chancelier des Universités.

Fait à Créteil, le 10 mars 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

Nombre de membres participant à la délibération :

31 (23 présents et 8 représentés)

Quorum : 17

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 5

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie

COMPTES ANNUELS 2022
ANNEXE DU COMPTABLE

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	7
1 / FAITS CARACTERISTIQUES	7
1.1 Augmentation des coûts des fluides partiellement compensée	7
1.2 Augmentation du point d'indice de la fonction publique non compensée en 2022	7
1.3 Mise en place du logiciel OSE.....	7
1.4 Réception d'une subvention de 7 millions pour la construction d'un bâtiment dans l'Îlot Jacquard	7
1.5 Changement du calendrier du versement de la CVEC.....	7
1.6 Nouvelle agente comptable	7
2/ COMPARABILITE DES COMPTES	8
3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	8
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	8
3.2 Créances.....	11
<u>3.2.1. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition</u>	11
<u>3.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif</u>	11
<u>3.2.3. Provisions</u>	12
<u>3.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice</u>	12
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	14
1 / ACTIF IMMOBILISE	14
2/ AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	15
3/ CREANCES ET DETTES	15
4/ TRESORERIE	17
5/ CAPITAUX PROPRES	17
6/ PROVISIONS	18
7/COMPTES DE REGULARISATION	18
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	19
1 / PRODUITS D'EXPLOITATION	19
2/ CHARGES D'EXPLOITATION	22
2.1 Charges de personnel.....	22
2.2 Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	22
2.3 Autres charges de fonctionnement.....	23
3/ IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (HORS 633)	23
V) AUTRES INFORMATIONS	24

BILAN

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 738 079,76	-1 782 803,26	955 276,50	735 776,56
Immobilisations corporelles	415 500 329,54	-204 476 458,01	211 023 871,53	210 912 434,68
Terrains	55 219 644,43	-7 727,26	55 211 917,17	54 952 090,14
Constructions	292 720 868,47	-167 307 320,89	125 413 547,58	130 787 057,66
Installations techniques, matériels et outillage	33 370 898,89	-20 638 892,75	12 732 006,14	11 937 430,24
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	24 727 330,65	-16 522 517,11	8 204 813,54	7 398 726,49
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	9 431 470,65		9 431 470,65	5 807 013,70
Avances et acomptes sur commandes	30 116,45		30 116,45	30 116,45
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	712 165,80		712 165,80	611 772,31
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	418 950 575,10	-206 259 261,27	212 691 313,83	212 259 983,55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	7 504,52		7 504,52	11 068,34
Créances	74 137 104,41	-3 520 795,48	70 616 308,93	48 355 582,62
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	37 639 791,08		37 639 791,08	17 378 401,14
Créances clients et comptes rattachés	34 883 753,29	-3 520 795,48	31 362 957,81	30 329 808,60
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				558,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	1 613 560,04		1 613 560,04	646 814,88
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	65 848,16		65 848,16	42 591,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	74 210 457,09	-3 520 795,48	70 689 661,61	48 409 241,96
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	62 034 879,14		62 034 879,14	56 181 737,95
<i>Autres</i>				
TOTAL TRESORERIE	62 034 879,14		62 034 879,14	56 181 737,95
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>	-102,53		-102,53	-102,53
TOTAL GENERAL	555 195 808,80	-209 780 056,75	345 415 752,05	316 850 860,93

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus	163 066 017,28	166 159 698,14
Financements de l'actif - Etat	147 509 961,33	150 239 495,25
Financement de l'actif par des tiers	15 556 055,95	15 920 202,89
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	67 721 351,98	78 953 693,78
Report à nouveau	73 920,51	-12 773 503,72
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-9 043 900,42	1 541 161,92
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	221 817 389,35	233 881 050,12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	153 856,65	102 328,00
Provisions pour charges	7 226 218,00	7 282 610,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 380 074,65	7 384 938,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 834 651,10	6 314 523,35
Dettes fiscales et sociales	7 521 480,00	7 513 897,00
Avances et acomptes reçus	86 739 020,52	55 462 355,13
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	9 931 995,34	6 058 473,06
Produits constatés d'avance	191 136,82	235 620,00
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	116 218 283,78	75 584 868,54
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif	4,27	4,27
TOTAL GENERAL	345 415 752,05	316 850 860,93

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	155 300,98	71 777,81	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	232 359 993,50	220 748 057,68
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	43 644 318,48	32 521 425,94	Subventions	232 281 993,50	220 600 557,68
<i>Rémunération du personnel</i>	133 088 531,68	123 866 800,62	Autres	78 000,00	147 500,00
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	41 090 619,43	34 490 235,74
<i>Charges sociales</i>	83 575 276,03	80 265 598,20	Ventes	37 871 472,23	31 920 951,08
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	20 499 548,84	18 532 040,43	Produits	3 219 147,20	2 569 284,66
<i>Autres charges</i>	12 652 813,34	11 564 196,34	Production stockée et immobilisée		
CHARGES D'INTERVENTION			<i>Autres produits</i>	11 123 838,36	13 154 725,39
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	284 574 451,29	268 393 018,81
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	293 615 789,35	266 821 839,34			
CHARGES FINANCIÈRES	18 097,88	58 456,08	PRODUITS FINANCIERS	15 535,52	28 438,53
<i>Impôt sur les sociétés</i>					
TOTAL CHARGES	293 633 887,23	266 880 295,42	TOTAL PRODUITS	284 589 986,81	268 421 457,34
Solde créditeur : Bénéfice		1 541 161,92	Solde débiteur : Perte	9 043 900,42	
TOTAL GENERAL	293 633 887,23	268 421 457,34	TOTAL GENERAL	293 633 887,23	268 421 457,34

ANNEXE

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes et élabore l'annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, s'étendant de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

La présente annexe est exprimée en kilos-euros (K€), arrondis au millier d'euro le plus proche.

Pour mémoire, l'Université de Paris Est Créteil bénéficie à compter du 1er janvier 2010 des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9 L. 712-10 et L. 954-1 à L.954-3 du code de l'Education.

L'une des principales conséquences de la réforme induite par la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités accédant aux RCE est l'intégration à la dotation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la masse salariale des fonctionnaires qui, jusqu'alors, étaient rémunérés par l'Etat.

Est entré en vigueur le 1er janvier 2013 le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique dont le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Ce décret prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques majoritairement financées par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs.

En prévoyant que "les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes", le dernier alinéa de l'article L 712-9 du code de l'éducation, issu de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, conduit les établissements à s'attacher tout particulièrement à la qualité de leurs comptes et à la réalisation des contrôles internes nécessaires.

Les comptes de l'UPEC sont tenus sur l'application SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'Agence comptable.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1/ FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Augmentation des coûts des fluides partiellement compensée

L'année 2022 a été marquée par une nette augmentation des coûts des fluides de +1254 K€ (soit + 46 %). Cette augmentation a été partiellement compensée par la notification définitive de SCSP pour 1007 K€.

1.2 Augmentation du point d'indice de la fonction publique non compensée en 2022

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022 (décret du 8 juillet 2022). Cette revalorisation n'a pas fait l'objet de compensation pour les universités pour l'année 2022. Cette augmentation représente un coût de 2,8 M € sur l'exercice 2022.

1.3 Mise en place du logiciel OSE

Dans la sphère RH, a été mis en place le logiciel OSE pour la saisie des heures complémentaires et des vacances. Ce nouvel outil a pour but d'accélérer les mises en paiement.

1.4 Réception d'une subvention de 7 millions pour la construction d'un bâtiment dans l'îlot Jacquard

L'UPEC a reçu une subvention de 7 M € du ministère pour la construction d'un bâtiment sur l'îlot Jacquard. Ce premier financement doit être complété par un emprunt et n'a donné lieu à aucune dépense en 2022. Il est donc sans impact sur le résultat et le fonds de roulement.

1.5 Changement du calendrier du versement de la CVEC

Le décret modificatif de décembre 2022 prévoit :

- de décaler le 1er versement du CROUS aux établissements affectataires de la CVEC perçue au titre de l'année scolaire N-N+1 (prévu initialement le 15 décembre N, au 20 janvier N+1)
- d'effectuer le versement de l'intégralité du produit dès le 1er versement sur la base de la liste d'assujettis remontée au 15 octobre N. Le second versement consistera à verser le produit relatif aux assujettis inscrits entre le 16 octobre N et le 31 mai N+1 ainsi que la part variable découlant de la situation structurelle de la sur-collecte.

Dans ces conditions, un produit à recevoir fait l'objet d'une comptabilisation.

1.6 Nouvelle agente comptable

M. Gilles Moiton a quitté ses fonctions d'agent comptable à temps plein de l'UPEC le 1er novembre 2022. Il a assuré l'intérim du poste jusqu'au 16 janvier 2023, date à laquelle Mme Hélène Œuf, nouvelle agente comptable, est arrivée à l'UPEC.

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

Compte général	Montant	Sens	Type de régularisation
11000000	268 435,59	Crédit	Annulations de services faits sur années antérieures
11000000	20 000	Crédit	Recette tardive UFR droit (chambre des notaires)
11900000	214 515,08	Débit	Plusieurs ajustements résiduels suite à inventaire physique

3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis depuis le 1^{er} janvier 2021 selon les principes édictés par l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020 du Ministère de l'Economie et des Finances (Instruction BOFIP-GCP-20-0010).

Cette instruction forme avec le recueil des normes comptables (publié le 13 février 2020) et le plan de compte commun, le référentiel comptable applicable à l'université. Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices).

Elles ont aussi été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1. Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

Ces biens ont été intégralement recensés à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique depuis 2014. Deux cycles d'inventaires dit « tournant » ont été réalisés le premier sur la période 2015-2017 qui a couvert la totalité des sites de l'UPEC afin de mettre à jour ce recensement. Une nouvelle série d'inventaire de même nature a été initiée sur une autre période triennale 2018 à 2020. En outre, après avoir entrepris en 2014 la réalisation d'un inventaire physique tournant des biens mobiliers (hors patrimoine immobilier) dont elle assure le contrôle, l'Université a à nouveau procédé en 2022 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Comptabilisation et évaluation :

De manière générale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'UPEC et son coût ou sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

Ainsi, les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition (pour celles qui sont acquises à titre onéreux) ;
- à leur coût de production (pour celles qui sont générées en interne par les services de l'UPEC) ;
- à leur valeur de vénale (pour celles qui sont acquises à titre gratuit).

Amortissements et dépréciations d'une immobilisation incorporelle :

A la clôture, une immobilisation incorporelle est évaluée à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations. Une immobilisation incorporelle est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est déterminable, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps. Le plan d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est défini afin de traduire le rythme de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service attendu.

Immobilisations incorporelles	Cadence d'amortissement
Logiciels informatiques et autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5 ans

3.1.2. Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC.

Comptabilisation et évaluation :

Une immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'organisme et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante. L'organisme applique ces critères de comptabilisation aux coûts au moment où ceux-ci sont encourus. Lors de leur comptabilisation initiale, hors cas particuliers, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production, à leur valeur vénale ou pour une valeur symbolique ou forfaitaire non révisable.

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément à la norme 14 de l'instruction comptable commune relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreur.

Pour se conformer aux prescriptions de l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006, l'UPEC a mis en œuvre l'approche par composants à compter du 1er janvier 2011. Ces prescriptions ont été validées par l'Instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs et à la norme 6 de l'instruction comptable commune. Il est précisé qu'un composant est un élément d'une immobilisation qui a une utilisation différente ou procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble. Il doit donc être identifié et comptabilisé de manière séparée dès l'acquisition de l'actif.

Hormis les bâtiments, hors périmètre d'inventaire, l'ensemble des immobilisations corporelles a été intégralement recensé à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique en 2014. Après des séries d'inventaire sur les périodes triennales 2015-2017 et 2018-2020, l'Université a également procédé en 2022 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Amortissements Dépréciations :

A la clôture, un bien amortissable apparaît à l'actif à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations.

Une immobilisation corporelle mise à la disposition de l'organisme est évaluée à la date de clôture selon les mêmes méthodes que celles appliquées à une immobilisation corporelle de sa catégorie.

A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement. La dotation aux amortissements de chaque exercice est comptabilisée en charges. Le fait générateur de l'amortissement est la mise en service de l'immobilisation corporelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La dépréciation éventuellement observée est comptabilisée en charges.

Les durées d'amortissements des composants et des autres biens telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 04 novembre 2011 sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée retenue	Composants	Parts des composants/valeur total de l'actif	Durée d'amortissements
Matériel d'enseignement	10 ans	Gros œuvre	25%	50 ans
Outillage	10 ans			
Installations techniques complexes	10 ans	Voirie-réseaux divers	5%	25 ans
Collections de documentation, collections littéraires, scientifiques et artistiques	10 ans	Peau extérieure (crépie, bardage, isolation, menuiseries extérieures)	25 %	20 ans
Matériel de bureau	10 ans			
Matériel divers	10 ans	Lots techniques : électricité, chauffage, plomberie, sanitaire, ascenseurs	25%	15 ans
Matériel scientifique	10 ans	Etanchéité toiture	5%	15 ans
Matériel informatique	5 ans			
Mobilier	10 ans	Second œuvre	15%	10 ans
Matériel transport	10 ans			
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 ans			

La durée d'amortissement de plusieurs composants a été réduite en 2012 pour tenir compte de leur durée réelle d'utilisation. La correction a été réalisée au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. Il s'agit des composants suivants :

- peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de sciences économique et gestion ;
- peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de l'INSPE à Torcy ;
- lots techniques et second œuvre pour la maison de l'étudiant au campus centre ;
- lots techniques et second œuvre pour les amphithéâtres du campus centre.

Pour l'ensemble des biens, l'université pratique la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service. Sur ce patrimoine et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 de la direction générale des finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, l'université comptabilise un produit d'exploitation au compte 78 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée.

3.2 Créances

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'UPEC par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées.

Comptabilisation et évaluation :

La comptabilisation d'une créance de l'actif circulant par l'UPEC répond aux conditions générales de comptabilisation d'un actif, à savoir : il est probable que l'UPEC bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants, la créance est identifiable et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les créances de l'actif circulant sont inscrites initialement à leur coût dans les comptes de l'université. Pour les créances émises par l'UPEC, le coût correspond au montant dû par le tiers.

Les créances acquises sont comptabilisées à leur coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. A la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances correspond à leur montant probable de recouvrement (les flux de trésorerie attendus).

Dépréciations :

Un amoindrissement de la créance, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation. Le montant de cette dépréciation est calculé à partir de l'examen de chaque créance. Une méthode statistique peut être utilisée dans les cas où les créances d'une même catégorie sont trop nombreuses pour permettre leur examen individuel.

3.2.1. Les valeurs mobilières de placement

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « les fonds déposés au Trésor par les organismes ne bénéficient d'aucune rémunération. Toutefois, sur autorisation expresse des ministres chargés de l'économie et du budget, ou s'agissant des fonds libres provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine, ces dépôts peuvent être placés ». L'UPEC n'a aucun fonds libre provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine et n'a pas obtenu d'autorisation ministérielle. En conséquence, le compte à terme a été fermé en juin 2014. Depuis, aucune valeur mobilière de placement n'a été constatée.

3.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif

La loi organique du 1er août 2001 a introduit la notion de subvention pour charges de service public. Cette dernière correspond aux financements récurrents apportés par l'Etat pour le fonctionnement courant de l'établissement. Elle sert à financer principalement des dépenses de fonctionnement et accessoirement des dépenses d'investissement.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions de fonctionnement - Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'UPEC de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

En application des instructions du 20 novembre 2013 de la direction générale des finances publiques relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues d'une part, des opérations pluriannuelles d'autre part, les comptes de dettes et de créances pour les prestations de recherche font l'objet depuis 2015 d'une nouvelle présentation à l'actif et au passif du bilan.

Le principe fixé par les instructions du 20 novembre 2013 et repris dans la norme 19 de l'instruction comptable commune est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,

- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Pour les subventions d'investissement, l'université reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, sur la base du fléchage des immobilisations, Cette technique est conforme à l'instruction du 18 décembre 2012 de la DGFIP (relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux). Elle est reprise dans la norme 20 de l'instruction comptable commune.

Les financements externes de l'actif correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UPEC) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

3.2.3. Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique conformément à l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 sur les passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs. Cette technique a depuis été reprise dans l'instruction comptable commune.

Les droits à congés, le CET, les heures complémentaires ou supplémentaires sont comptabilisés depuis 2014 conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 et à l'instruction comptable commune. L'arrêté du 28 novembre 2018 modifie les dispositions d'application du CET. Il abaisse le seuil de déclenchement de l'exercice du droit d'option pour l'utilisation des jours cumulés sur le CET à 15 jours (au lieu de 20 antérieurement). En outre, il revalorise le montant forfaitaire d'indemnisation des jours épargnés.

Ainsi, les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le CET font l'objet d'une provision pour charges, pour leur part monétisable et non monétisable, calculée depuis 2017 sur la base du nombre de jours travaillés, soit 207 jours. De même, les heures complémentaires des personnels titulaires, évaluées sur la base de la charge prévisionnelle, font également l'objet d'une provision pour charges. Dans ce cas, la période du 1er septembre au 31 décembre est retenue. En revanche, les droits à congés des personnels BIATSS titulaires et contractuels, font depuis 2014 l'objet d'une comptabilisation en dettes et non plus en provision pour charges.

3.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges à l'exercice permet de constater au bilan les charges à payer ayant donné lieu à service fait au plus tard le 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices.

S'agissant des charges à payer à comptabiliser (CAPAC), l'UPEC procède au rattachement à l'exercice de toutes les charges supérieures à 800 €. Par extension, l'UPEC applique ce principe de comptabilisation s'agissant des factures d'investissement non parvenues au plus tard à la date du 31 décembre de l'année N.

Le rattachement des charges à l'exercice vise également la procédure des charges constatées d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les charges concernant les exercices ultérieurs sont transférées en fin d'année au compte 486 « Charges constatées d'avance ». Ce dispositif est mis en place pour toutes les charges d'un montant supérieur à 800 €.

Le rattachement des produits à l'exercice permet de constater au bilan les produits à recevoir correspondant à des droits acquis au plus tard au 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été émises à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices. Le rattachement vise principalement les recettes de prestations de recherche, de formation continue et de formation par l'apprentissage.

Les prestations de recherche sont comptabilisées en application des dispositions de deux instructions datées du 20 novembre 2013 reprises par l'instruction comptable commune, l'une relative aux subventions reçues, l'autre relative aux opérations pluriannuelles. Pour l'essentiel, les prestations de recherche de l'université correspondent à des subventions sans contrepartie directe et sont comptabilisées conformément à l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux subventions reçues.

Une seule prestation de recherche signée par l'université comporte une contrepartie. En conséquence, elle est suivie selon les dispositions de l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux opérations pluriannuelles et comptabilisée selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser les produits afférents aux contrats et leur résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution des contrats.

Le rattachement des produits à l'exercice vise également la procédure des produits constatés d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les produits concernant les exercices ultérieurs sont transférés en fin d'année au compte 487 « Produits constatés d'avance ».

Les opérations de recensement aboutissant au rattachement à l'exercice de charges ou de produits dépendent des seules informations fournies par les ordonnateurs.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

1/ ACTIF IMMOBILISE

Le montant brut de l'actif immobilisé est en augmentation de 16M €. L'actif brut passe ainsi de 403M € en 2021 à 419M € en 2022.

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 738 079,76	-1 782 803,26	955 276,50	735 776,56
Immobilisations corporelles	415 500 329,54	-204 476 458,01	211 023 871,53	210 912 434,68
Terrains	55 219 644,43	-7 727,26	55 211 917,17	54 952 090,14
Constructions	292 720 868,47	-167 307 320,89	125 413 547,58	130 787 057,66
Installations techniques, matériels et outillage	33 370 898,89	-20 638 892,75	12 732 006,14	11 937 430,24
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	24 727 330,65	-16 522 517,11	8 204 813,54	7 398 726,49
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	9 431 470,65		9 431 470,65	5 807 013,70
Avances et acomptes sur commandes	30 116,45		30 116,45	30 116,45
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	712 165,80		712 165,80	611 772,31
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	418 950 575,10	-206 259 261,27	212 691 313,83	212 259 983,55

1.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 690 K€, passant de 2 048 K€ en 2021 à 2 738 K€ en 2022.

Les acquisitions de l'exercice 2022 concernent principalement les logiciels et licences pour 588 K€.

1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 6 123 K€, passant de 399 915 K€ en 2021 à 406 038 K€ en 2022.

Les principales opérations de l'exercice concernent :

- constructions : 7 018 K€ (contre 4162 K€ en 2021) dont 3 465 K€ concernant la caserne Damesme à Fontainebleau ;
- installations techniques, matériel et outillages : 2 140 K€ (contre 2 883 K€ en 2021) dont 892 K€ pour l'acquisition d'un automate de séquençage à l'IMRB ;
- autres immobilisations corporelles : 1 836 K€ (contre 2 139 K€ en 2021).

1.3 Les immobilisations en cours

Les opérations comptabilisées en comptes 23 sont relatives à des immobilisations en cours (travaux pour l'essentiel). Lorsque les travaux sont finalisés et que la mise en service des biens est signalée à l'agence comptable, les sommes engagées sont transférées vers les comptes d'immobilisations définitifs concernés (comptes 20 ou 21) par le biais de la création de fiches d'immobilisations. Ces fiches sont valorisées et entraînent le calcul d'amortissements à partir de la date de mise en service.

Le montant des travaux immobiliers non achevés au 31 décembre 2022 s'élève à 9 461 K€. Cette valeur augmente par rapport à celle constatée au 31/12/2021 (5 837 K€). Trois raisons peuvent être avancées :

- des travaux à la hauteur de 1537 K€ pour la rénovation de la dalle du Campus Centre ;
- 1453 K€ pour la phase 1 de la restructuration de la faculté de Santé ;
- 351 K€ pour le bâtiment de recherche biomédicale.

1.4 Les immobilisations financières

Le montant des dépôts et cautionnements arrêté au 31 décembre 2022 est de 712 K€. L'augmentation est de 100 K€ correspondant intégralement au versement de deux cautions remboursables au titre desquelles l'UPEC s'engage au respect du label environnemental et prend des engagements architecturaux.

2/ AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements cumulés ont augmenté de 14 941 K€, passant de 191 315 K€ en 2021 à 206 256 K€ en 2022.

	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 313	471	0	1 783
Immobilisations corporelles	190 002	17 775	3 305	204 473
TOTAL	191 315	18 246	3 305	206 256

3/ CREANCES ET DETTES

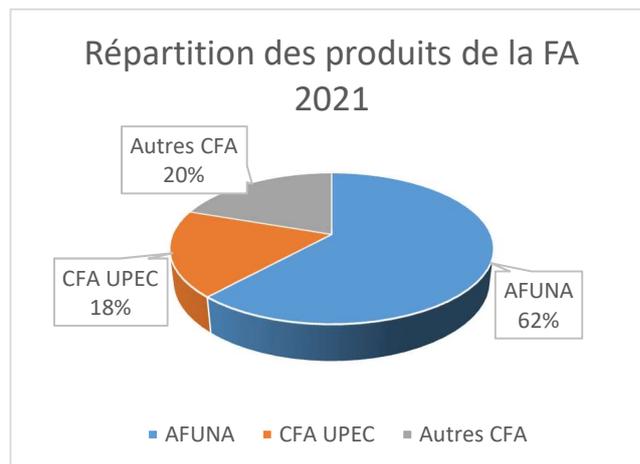
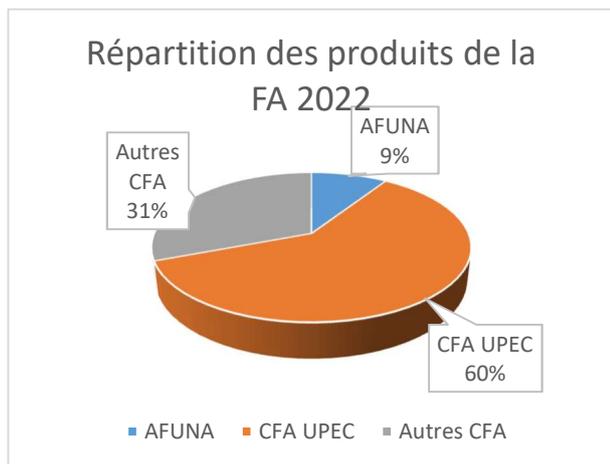
3.1 Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Deux grands types de créances peuvent être distingués :

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients, y compris les créances douteuses et les produits à recevoir. Elles s'élèvent au 31/12/2022 à 31 363 K€ (30 329 K€ en 2021), soit une progression de 3,4%.

Elles se décomposent en :

- créances clients pour 17 873 K€ (8 329 K€ en 2021), soit une progression de +114% liée pour l'essentiel aux facturations d'apprentissage avec la création du CFA UPEC qui monte en puissance. Les facturations en fin d'année ont été particulièrement nombreuses. Ci-dessous est présentée la ventilation des recettes d'apprentissage en 2021 et en 2022.



- produits à recevoir (PAR) pour 17 010 K€ (23 700 K€ en 2021) en baisse significative de 28%. Cette évolution est à mettre en relation avec l'augmentation des créances. Le niveau des PAR de la formation continue a diminué de 23% (3977 K€ en 2022 contre 5 171 K€ en 2021), celui des PAR de la formation par apprentissage a diminué de 45% (9 619 K€ en 2022 contre 17 398 K€ en 2021). Deux raisons peuvent être avancées : le retrait progressif de l'AFUNA conjugué avec le retard dans la mise en place effective du nouveau logiciel YPAREO pour le CFA interne.

Les créances sur des entités publiques, d'un montant de 37 640 K€ (17 378 K€ en 202, soit une augmentation de 117%), se décomposent principalement de la façon suivante :

- 18 409 K€ de produits à recevoir correspondent depuis l'année 2021 à un changement de méthode comptable avec une facturation au jalon et non à hauteur des dépenses engagées dans l'année en l'absence de droits acquis ;
- 7 486 K€ de financement en recevoir selon la même logique ;
- 1 950 K€ de crédit de TVA.

Les créances identifiées comme douteuses s'élèvent à 2 404 K€ (contre 1 699 K€ en 2021). Il s'agit principalement de créances de formation continue et de convention de prestations de services. Ces créances sont dépréciées au bilan pour un même montant. Sont concernées les créances litigieuses appréciées au cas par cas et celles pour lesquels la phase de recouvrement contentieuses est engagée, soit par l'intermédiaire d'un huissier de justice, soit dans le cadre de saisie administratives à tiers détenteurs.

3.2 Dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont composées des dettes fournisseurs et des dettes sur immobilisations. Elles sont estimées à 11 834 K€. Elles s'élevaient à 6 315 K€ en 2021, soit une augmentation de 87 % liée pour l'essentiel à la meilleure comptabilisation des CAPAC.

Les dettes sociales et fiscales qui s'élèvent à 7 521 k€ soit une quasi stabilité par rapport à 2021. Pour mémoire, elles sont constituées :

- des éléments de rémunération relevant de 2022 et non payées sur l'exercice (avancements, reclassement...) ;
- des heures complémentaires et d'autres rémunérations accessoires réalisées en 2022 et non payées à la fin de l'exercice ;
- des congés non pris des personnels BIATSS, calculés sur la base du coût moyen journalier travaillé par catégories de personnel ;
- des cotisations sociales.

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 86 739 K€ (contre 55 462 K€ en 2021 et 42 625 K€ en 2020). La progression est très significative + 56 % entre 2021 et 2022. Globalement, les avances correspondent pour l'essentiel aux fonds versés par les financeurs dans le cadre de prestations de recherche et dans le cadre d'autres opérations pluriannuelles d'investissement dont :

- 7 000 K€ de l'Etat pour le projet bâtiminaire de l'îlot Jacquard à Créteil ;
- 3 180 K€ de l'ANR pour le projet ERASME.

Les autres dettes non financières correspondent pour l'essentiel aux comptes d'attente 4718 d'un montant de 7 187 K€ contre 446 K€ en 2021. Cette année en effet la comptabilisation au compte 4191 n'a pas été opérée pour une meilleure lisibilité des comptes. De plus, l'agence comptable se heurte à de réelles difficultés d'identification des virements reçus. Enfin, 3 491 K€ relevant de la SCSP ont été encaissés toute fin 2022 et n'ont pu faire l'objet d'une facturation dans les temps, la notification est en effet parvenue durant la fermeture de l'établissement. Par ailleurs un virement AFUNA pour 1 114 K€ a été effectué aussi en toute fin d'année sans possibilité de dénouement en classe 7 en 2022. Dans les deux cas un produit à recevoir a été comptabilisé.

4/ TRESORERIE

La trésorerie de l'université s'élève fin 2022 à 62 035 K€ contre 56 182 K€ fin 2021, soit une augmentation de 5 853 K€. Toutefois, l'augmentation est dû au versement reçu pour la rénovation de l'îlot Jacquard (7 M€). Si on neutralise ce versement, la trésorerie serait de 55 035 K€ soit une diminution de 1 147 K€ (-2%) dans la continuité de la trajectoire baissière de 2021 (-5%).

5/ CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2021	31/12/2022
Financement de l'actif par l'Etat	150 240	147 510
Financement de l'actif par des tiers	15 920	15 556
Réserves	78 953	67 721
Report à nouveau	-12 774	73 920
Résultat de l'exercice	1 541	-9 043
Total	233 880	295 664

Le mouvement principal est lié à la nette diminution des réserves (-11 232 K€) dont 11 924 K€ sont liés à la rectification de la neutralisation opérée à tort sur les biens remis en dotation entre 2010 et 2020. D'autres mouvements positifs dont l'affectation du résultat 2021 (+1 541 K€) expliquent le solde.

6/ PROVISIONS

	Provisions 31/12/2021	Dotations	Reprises	Provisions 31/12/2022
Provisions pour risques	102	205	154	154
Provisions pour charges	7 282	245	301	7226
Provisions pour dépréciations de créances	1 700	1820		3 520
Total	9 084			7 380

Les provisions pour risques correspondent à des différends qui opposent l'UPEC à des personnels (dans le cadre de droits à congés et à rémunérations, des élections professionnelles, des litiges sur contrats de travail). Mais également, de litiges avec nos partenaires (entreprises privées dans le cadre d'accords partenariats).

17 dossiers sont actuellement instruits pour un total de préjudice estimé et provisionné de 154 K€.

Les provisions pour charges correspondent aux heures complémentaires des personnels titulaires et aux droits à congés acquis par les personnels et qui sont reportés sur un compte épargne temps ;

- Les heures complémentaires des enseignants s'élèvent à 3121 K€, niveau en légère augmentation par rapport à celui de 2021 (2 876 K€) soit +245 K€ (sur la base de 4/10ème des heures complémentaires prévisionnelles).
- Les droits à congés acquis par les personnels et reportés sur un compte épargne temps s'élèvent à 4 105 K€. Conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés des comptes épargne temps, le calcul des droits à congés acquis par les personnels et reportés sur le compte épargne temps est réalisé en tenant compte de 207 jours travaillés et valorisés sur la base du coût moyen journalier travaillé.
Cette provision est ainsi en diminution par rapport à 2021 (-301 K€). La mise en paiement d'un nombre de jours plus important que l'année précédente explique ce mouvement.

La provision pour dépréciations de créances s'élève à 3 520 K€ au 31/12/2022 (contre 1 700 K€ en 2021). La variation s'explique principalement par la décision de l'UPEC de provisionner les créances non recouvrées sur l'AFUNA (1 481 K€) compte tenu des discussions actuelles avec l'AFUNA sur le montant définitif des restes à recouvrer et considérant que les diligences de recouvrement menées par l'AFUNA n'avaient pas été menées à leur terme.

Les provisions pour dépréciations de créances sont désormais constituées de la façon suivante :

- créances douteuses : 2 404 K€ (959K€ en 2021) ;
- autres créances : 1 116 K€.

7/COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 66 K€ (43 K€ au 31 décembre 2021). Elles correspondent principalement à des dépenses d'abonnements, de locations, de police d'assurance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 191 K€ (236 K€ en 2021). Il s'agit pour l'essentiel de prestations de formation continue pour 155 K€ en 2022 (157 K€ en 2021).

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de 9 043 K€ contre un résultat excédentaire de 1 541 K€ en 2021. Le résultat agrégé a diminué de 10 584 K€. Les produits ont augmenté de 16 169 K€ et les charges de 26 754 K€ entre 2021 et 2022.



1/ PRODUITS D'EXPLOITATION

Le montant total des produits s'élève à 284 590 K€.

Les principales ressources de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont les subventions d'exploitation qui sont de 231 304 K€.

Elles représentent 81% du total des ressources de l'Université, dont 77% pour le seul ministère de tutelle.

On note que la subvention pour charge de service public notifiée et versée par le ministère de tutelle s'élève à 215 080 K€. Ce montant correspond à la notification du MESR (215 040 K€) ainsi qu'à la convention CAPEFE (40 K€). Elle a augmenté de 5 059 K€ entre 2021 et 2022 (+2%).

Les subventions autres que la SCSP s'élèvent à 16 224 K€, dont 10 538 K€ sont relatifs à la recherche. Les principales subventions reçues proviennent :

- du MESR pour 510 K€ ;
- des autres ministères pour 330 K€ ;
- de l'ANR pour 2 446 K€ ;
- de la région IDF pour 2700 K€ ;
- des départements pour 158 K€ ;
- des communes et groupements de communes pour 175 K€ ;
- de l'UE pour 1 130 K€ ;
- 59 K€ de l'Université Franco-allemande ;
- 1 491 K€ des autres entités publiques ;

- 7 214 K€ d'autres financeurs dont l'ANRS et BPI en grande partie ;
- 10 K€ de l'Etat pour des subventions relatives à des contrats aidés.

Parmi les ressources propres, le montant des droits de scolarité (5 705 K€) augmente sensiblement (+ 1 144 K€ par rapport à 2021 soit +25%), à l'inverse de la formation continue, qui subit une diminution et s'élève à 7 387 K€ en 2022 (- 186 K€ soit -2%).

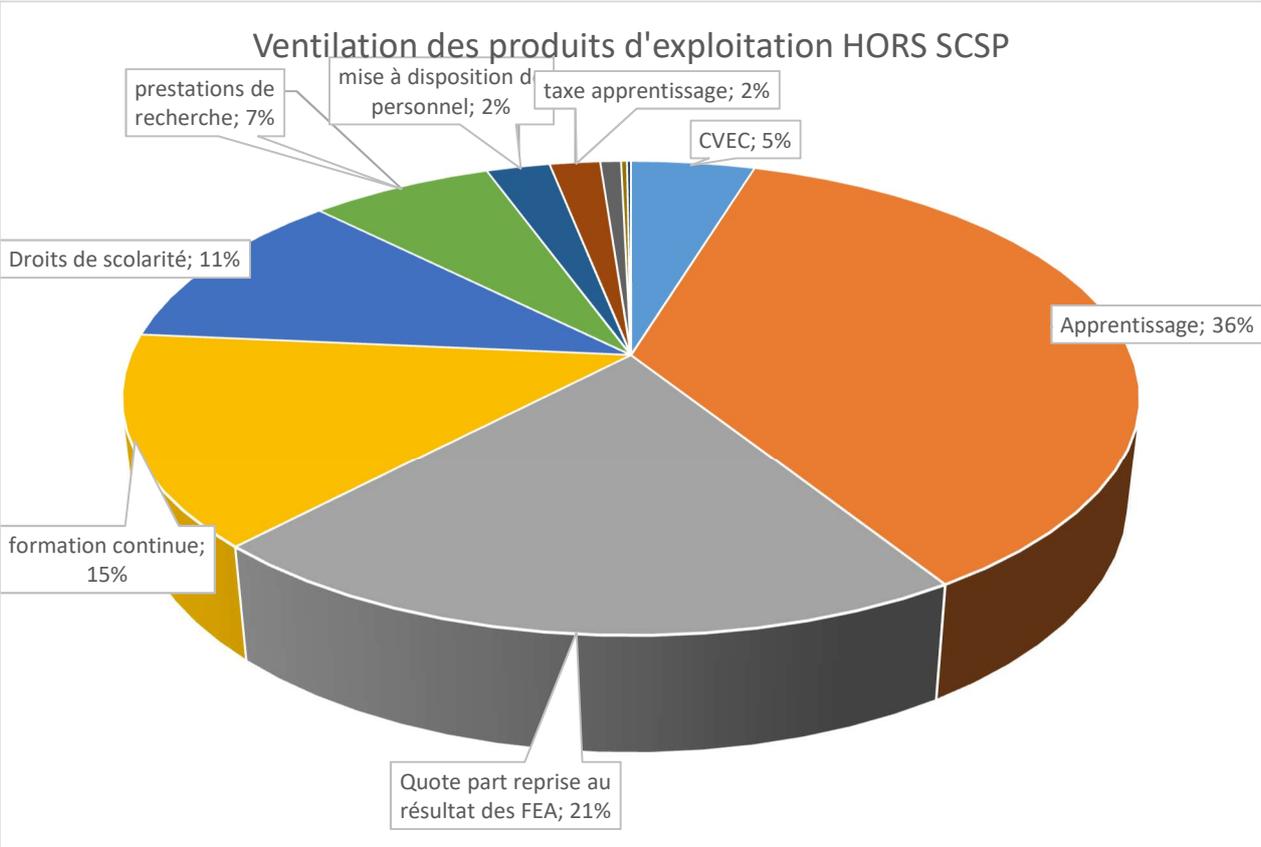
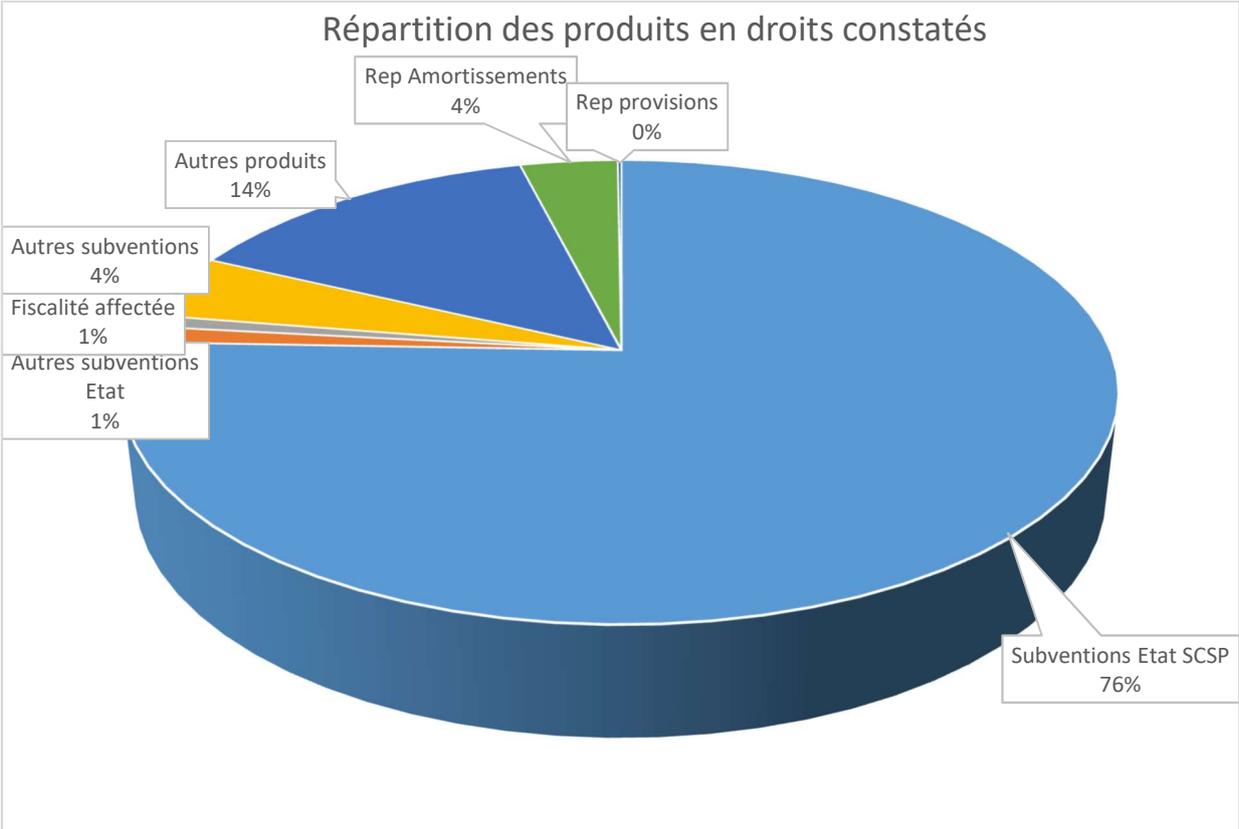
Les recettes propres liées aux contrats de recherche (3 553 K€) quadruplent (887 K€ en 2021) soit une hausse de 2 665 K€. Cette évolution est liée tout d'abord à un changement de compte d'imputation s'agissant de l'AFM Telethon pour 928 K€ enregistré à tort les années précédentes en subvention. Par ailleurs, l'établissement réalise des prestations pour Audentes Therapeutics pour 327 K€ et pour HELAX Limited pour 267 K€, le reste du poste comprend une multitude de lignes.

Les produits d'exploitation liés à la taxe d'apprentissage sont depuis 2020 répartis dans deux comptes : le compte 7481 pour la part de taxe d'apprentissage classique (13% des versements des entreprises, correspondant à des dépenses libératoires) et le compte 706231 pour la formation par l'apprentissage (87% des versements des entreprises à un OPérateur de COmpétence – OPCO, destinés au financement de l'apprentissage). La taxe d'apprentissage s'élève à 978 K€ au 31/12/2022 soit une augmentation de 75 K€ (8,3%), tandis que **les recettes de la formation pour l'apprentissage** passent de 17 888 K€ à 18 647 K€ soit une augmentation de 759 K€ (4,2%).

Le poste « autres produits spécifiques » enregistre les recettes de la CVEC pour 2 396 K€.

Le total des produits d'exploitation se décompose comme suit :

- Subventions Etat SCSP : 215 080 K€
- Autres subventions Etat : 3 297 K€
- Apprentissage : 18 647 K€
- Quote-part reprise au résultat des financements : 10 720 K€
- Formation continue : 7 387 K€
- Droits de scolarité : 5 705 K€
- Prestations de recherche: 3 552 K€
- CVEC : 2 396 K€
- Mise à disposition de personnel : 1 231 K€
- Taxe d'apprentissage : 978 K€
- Reprises sur provisions : 403 K€
- Colloques : 114 K€
- Dons, legs et mécénat : 78 K€



2/ CHARGES D'EXPLOITATION

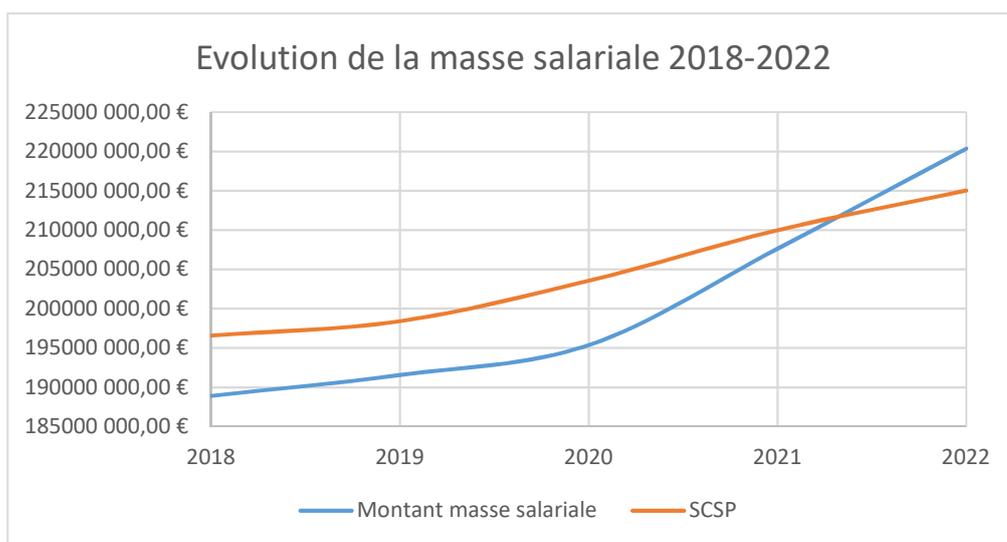
Le montant total des charges s'élève à 293 634 K€. Les principales charges de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont les charges de personnel.

2.1 Charges de personnel

La masse salariale totale, cotisations comprises (comptes 64-632-633), s'établit à 220 368 K€, soit 12 141 K€ de plus qu'en 2021 (+ 6,14 %). Cette dernière est due pour 2,8 M à l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, pour 1,8 M au GVT, pour 1,9 M à l'indemnitaire enseignant (RIPEC), pour 1M à la refonte de l'indemnitaire BIATSS et pour l'essentiel aux campagnes d'emplois et à l'évolution des structures.

L'UPEC procède à la comptabilisation en provisions des sommes relatives aux comptes épargne-temps (CET) et aux heures complémentaires enseignants. Une reprise a été constatée pour les CET à hauteur de -301K€ et 245K€ ont été comptabilisés au titre des heures complémentaires. Enfin, une charge à payer de 678 K€ a été enregistrée au titre des congés payés des titulaires et non-titulaires.

Le total des dettes de l'UPEC concernant les personnels s'élève ainsi à 7226 K€.



2.2 Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (DAP)

Le montant de la dotation aux amortissements et aux provisions est en augmentation : elle passe de 18 495 K€ en 2021 à 20 500 K€ en 2022 soit une hausse de 10,8 %. Cette hausse est principalement à la provision des créances sur l'AFUNA pour 1481 K€.

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 10 720 K€ contre 10 915 K€ en 2021. Une vigilance doit être apportée au rattachement des FEA. Il apparaît cette année que les DAP progressent en effet sensiblement alors que les subventions rattachées régressent.

2.3 Autres charges de fonctionnement

Ne sont repris ici que les postes qui enregistrent des mouvements significatifs. De manière générale, après les années de pandémie, les niveaux de dépenses observés en 2022 se rapprochent de ceux de 2019. Ne sont commentés ici que les postes évoluant sensiblement.

Les dépenses consacrées aux fluides passent de 3 133 K€ en 2021 à 4 031 K€, soit une augmentation de 38% liée à la hausse des tarifs. Une compensation SCSP est intervenue pour 1 007 K€.

Les postes de locations immobilières et mobilières progressent très fortement :

- Pour les locations immobilières : l'année 2022 enregistre 4 422 K€ contre 2 896 K€ en 2021 soit une augmentation de 52 %
- Pour les locations mobilières : l'année 2022 enregistre 716 K€ contre 262 K€ en 2021 soit une augmentation de 173 %

Ces augmentations s'expliquent par des charges à payer 2021 non présentées pour augmentation.

Les postes des fournitures administratives, d'entretien et de petit équipement ont retrouvé un niveau stable après les périodes de pandémie (respectivement 2 098 K€ et 644 K€).

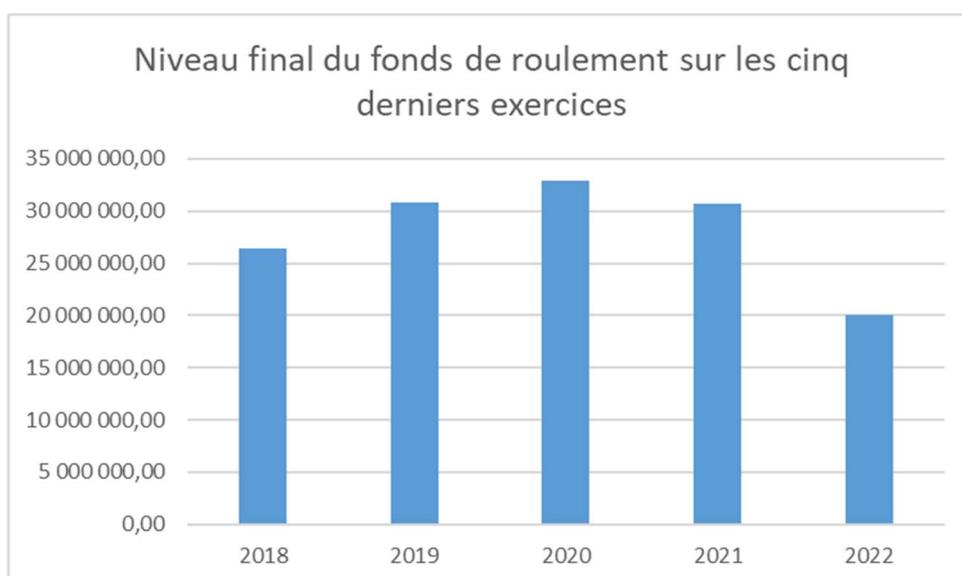
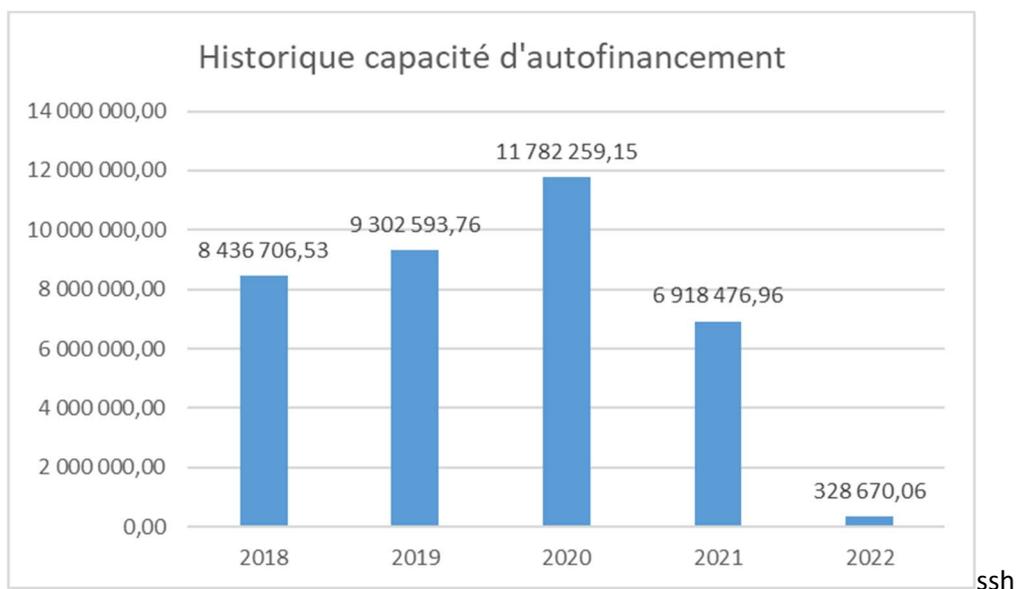
Le compte 6067 (fourniture matériel enseignement et recherche) a été utilisé à tort en 2021 pour les prestations en lien avec la recherche sur le vaccin contre la Covid. En 2022, ces dépenses ont été reclassées sur un compte générique 62888 pour un montant de 4 520 K€.

S'agissant du poste entretien/réparation/maintenance, après une baisse de 34 % en 2021, un effet de rattrapage est constaté avec 2 041 K€ de dépenses.

3/ IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (HORS 633)

Ils s'élèvent à 850 K€ en 2022 contre 668 K€ en 2021. L'évolution est liée au FIPHFP.

V) AUTRES INFORMATIONS



Conseil d'administration réuni en formation plénière

Séance de mars

Délibération CA-2023-

...

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **2 856 ETPT dont**
 - 2 568 ETPT sous plafond État
 - et 289 ETPT financés hors SCSP
- **327 745 805 € autorisations d'engagement dont**
 - 220 374 572 € personnel
 - 57 639 486 € fonctionnement
 - 49 731 746 € investissement
- **287 747 895 € crédits de paiement dont**
 - 220 374 572€ personnel
 - 48 876 806 € fonctionnement
 - 18 496 515€ investissement
- **304 328 521 € de recettes**

- **+ 16 580 627 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- **5 853 141€ de variation de trésorerie**
- **-9 043 900 € de résultat patrimonial**
- **328 670 € de capacité d'autofinancement**
- **- 10 678 040 € de variation de fonds de roulement**

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter :

- le résultat (compte 129) à hauteur de -9 043 900.42€ en réserves.
- Le solde du compte 119 (214 515.08€) en réserves
- Le solde du compte 110 (288 435.59€) en réserves

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 10 mars 2023.

.....

Créteil, le 15 février 2023

Conseil d'administration du 10 Mars 2023

Rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exécution 2022

Exécution budgétaire 2022

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail travaux en cours)	pages 12 et 13
- tableau des opérations pluriannuelles (DSI)	page 14

Document présenté au conseil d'administration

Tableau 1
Tableau des emplois consommés en 2022

			(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Emplois financés hors SCSP (*)	Global prévisions 2022	Global exécution 2022
			prévision 2022	exécution 2022	prévision 2022	exécution 2022		
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	1327	1206			1327	1206
		CDI	8	9		2	8	11
	Non permanents	CDD	195	288	30	30	225	318
contrats doctoraux (hors COMUE)	Non permanents	CDD	60	57	56	62	116	119
Chercheurs	Non permanents	CDD	0	0	63	73	63	73
S/total EC			1590	1560	149	167	1739	1727
BIATSS	Permanents	Titulaires	940	706			940	706
		CDI	40	47	20	15	60	62
	Non permanents	CDD	0	234	127	104	127	338
S/total Biatss			980	987	147	119	1127	1106
Totaux UPEC			2 570	2 547	296	286	2 866	2 832
contrats doctoraux (COMUE)			20	21	3	3	23	24
			2 590	2 568	299	289	2 889	2 856
							Plafond global des emplois voté par le CA	

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	2 590
--	--------------

(*) *Subvention pour charges de service public*

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses																
	Exécution AE 2021	AE BR 2022	Exécution AE 2022	Taux réalisation	écart AE exécution/prévision	Exécution CP 2021	CP BR 2022	Exécution CP 2022	Taux réalisation	écart CP exécution/prévision	Exécution 2021	RE BR 2022	Exécution 2022	Taux réalisation	écart exécution/prévision	
Personnel	208 141 388	223 386 658	220 374 572	99%	-3 012 086	208 141 388	223 386 658	220 374 572	99%	-3 012 086						Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>57 120 249</i>	<i>59 183 653</i>	<i>58 200 705</i>		<i>-982 948</i>	<i>57 120 249</i>	<i>59 183 653</i>	<i>58 200 705</i>		<i>-982 948</i>	210 039 875	215 600 000	211 579 558	98%	-4 020 442	Subvention pour charges de service public
											2 315 229	21 380 550	20 798 713	97%	-581 837	Autres financements de l'Etat
											2 160 915	2 000 000	1 766 041	88%	-233 959	Fiscalité affectée
Fonctionnement	45 571 134	65 260 274	57 639 486	88%	-7 620 788	44 726 682	65 260 274	48 876 806	75%	-16 383 468	10 103 492	24 017 001	32 365 388	135%	8 348 387	Autres financements publics
											28 276 953	42 749 617	37 818 821	88%	-4 930 796	Recettes propres
Investissement	23 375 941	58 802 492	49 731 746	85%	-9 070 746	13 288 113	31 262 345	18 496 516	59%	-12 765 829						Recettes fléchées **
																Financements de l'Etat fléchés
																Autres financements publics fléchés
																Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	277 088 463	347 449 424	327 745 805	94%	-19 703 619	266 156 183	319 909 277	287 747 895	90%	-32 161 383	252 896 465	305 747 168	304 328 521	100%	-1 418 647	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)								16 580 627			13 259 718	14 162 109				Solde budgétaire (déficit)

** A titre transitoire, ne seront pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées en l'absence d'outil mis à jour pour en permettre le suivi (nouvelle version logiciel financier à compter de 2017). Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (cf prévisions de recettes)

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	120 440 914	120 440 914	11 093 477	11 161 299	1 424 221	1 235 722	132 958 612	132 837 935
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	60 517 321	60 517 321	6 198 570	6 423 730	737 938	722 074	67 453 828	67 663 125
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	57 509 513	57 509 513	4 040 364	3 811 682	686 284	513 648	62 236 160	61 834 842
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 414 080	2 414 080	854 544	925 887	0	0	3 268 624	3 339 968
D105 - Bibliothèques et documentation	6 118 257	6 118 257	1 643 759	1 652 259	23 097	32 999	7 785 113	7 803 515
Recherche	63 233 886	63 233 886	15 759 446	12 706 482	2 539 628	2 837 217	81 532 960	78 777 586
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	21 682 958	21 682 958	12 055 419	9 173 189	1 282 349	1 659 607	35 020 726	32 515 754
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 987 956	4 987 956	338 719	335 075	153 423	159 887	5 480 098	5 482 917
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 101 539	6 101 539	480 604	476 186	357 512	326 905	6 939 655	6 904 631
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0	0	0	0	0	0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 019 818	5 019 818	1 955 569	1 794 739	581 237	467 388	7 556 624	7 281 945
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	24 274 849	24 274 849	869 055	879 448	157 208	189 963	25 301 112	25 344 259
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 166 767	1 166 767	60 080	47 845	7 898	33 467	1 234 745	1 248 079
D113 - Diffusion des savoirs et musées								
D114 - Immobilier	6 836 162	6 836 162	20 801 344	16 123 622	42 430 268	11 924 716	70 067 774	34 884 500
D115 - Pilotage et support	21 293 203	21 293 203	7 209 106	6 003 742	3 175 529	2 359 919	31 677 838	29 656 864
Étudiants	2 452 150	2 452 150	1 132 355	1 229 402	139 002	105 943	3 723 507	3 787 495
D201 - Aides directes aux étudiants	87 712	87 712	74 640	101 099	0	0	162 352	188 811
D202 - Aides indirectes	1 158 558	1 158 558	295 476	366 650	1 908	18 906	1 455 942	1 544 114
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 205 880	1 205 880	762 239	761 653	137 094	87 037	2 105 213	2 054 571
Total	220 374 572	220 374 572	57 639 486	48 876 806	49 731 746	18 496 516	327 745 804	287 747 895

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	211 579 558								211 579 558
Droits d'inscription					5 066 592				5 066 592
Formation continue, diplômes propres et VAE					9 186 337				9 186 337
Taxe d'apprentissage					977 935				977 935
Contrats et prestations de recherche hors ANR					2 290 043				2 290 043
Valorisation					61 872				61 872
ANR investissements d'avenir				9 841 467					9 841 467
ANR hors investissements d'avenir				2 209 666					2 209 666
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				2 389 033					2 389 033
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				1 794 817					1 794 817
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		20 798 713		16 008 886					36 807 599
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				0	208 000				208 000
Autres recettes			1 766 041	121 519	20 028 042				21 915 602
<i>Dont formation par l'apprentissage</i>					17 575 051				17 575 051
Total	211 579 558	20 798 713	1 766 041	32 365 388	37 818 822				304 328 522

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	16 580 627
-----------------------------------	-------------------

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire.

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)						Financements (couverture des besoins)					
	Exécution 2020	Exécution 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts prévision/exécution	Exécution 2020	Exécution 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts prévision/exécution	
Solde budgétaire (déficit)		13 259 718	14 162 109	0	-14 162 109	2 185 118			16 580 627	16 580 627	Solde budgétaire (excédent) *
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	14 766	734	100 000	100 393	393		2 069		4 201	4 201	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	403 794	2 170 248	3 163 403	3 470 497	307 094	371 600	1 244 688	3 878 403	4 099 134	220 731	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 679 294	397 591	350 000	257 254	-92 746	6 411 979	11 786 841	10 000 000	-11 002 677	-21 002 677	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 097 854	15 828 291	17 775 512	3 828 144	-13 947 368	8 968 697	13 033 598	13 878 403	9 681 286	-4 197 117	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
Variation de trésorerie (I)				5 853 141			2 794 693	3 897 109			Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***											dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	6 870 842						2 794 693	3 897 109	-5 853 141	-9 750 250	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	8 968 697	15 828 291	17 775 512	9 681 286	0	8 968 697	15 828 291	17 775 512	9 681 286	-8 094 226	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en fléchée et non fléchée
- s'explique par chaque ligne

Décomposition de la variation de trésorerie

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
 ** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
 *** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévision de décaissement	décaissements	Prévision d'encaissement	encaissements
Aide à la mobilité internationale ministère	C 467	367 200	295 600	367 200	367 200
Aide à la mobilité région étudiants ukrainiens	C 467	0	6 150	0	0
Aide à la mobilité internationale étudiants Erasmus	C 467	0	219 012	0	1 216 272
Aide permis de conduire apprentis	C 473	97 000	68 000	97 000	62 000
TVA	C 445	2 330 000	2 881 735	3 045 000	2 453 662
Coordination contrats européens	C 473	369 203	0	369 203	0
TOTAL		3 163 403	3 470 497	3 878 403	4 099 134

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants CF 2020	Montants CF 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts CF/BR	PRODUITS	Montants CF 2020	Montants CF 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts CF/BR
	Personnel	192 267 905	204 132 399	223 386 658	220 368 035		-3 018 623	Subventions de l'Etat	209 424 071	212 794 299	226 149 754
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	55 351 138	57 202 626	59 183 653	58 123 217	-1 060 436	Fiscalité affectée	1 093 110	2 160 915	2 000 000	2 396 062	-396 062
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 368 712	62 747 897	83 322 046	73 265 852	-10 056 194	Autres subventions	6 279 837	7 806 258	19 228 493	12 927 622	6 300 871
<i>dont charges de fonctionnement décaissables</i>	44 135 447	44 252 617	65 260 274	52 766 303	-4 739 390	Autres produits	46 004 970	45 659 984	53 535 490	50 889 866	2 645 624
<i>dont amortissements</i>	19 233 265	18 495 280	18 061 772	18 279 166	1 339 584	<i>dont produits encaissables</i>	31 990 966	32 505 259	42 749 617	39 766 028	2 983 589
<i>dont provisions</i>				2 220 383		<i>dont reprises sur amortissements</i>	14 014 004	13 154 725	10 785 873	10 720 406	65 467
TOTAL DES CHARGES (1)	255 636 617	266 880 295	306 708 704	293 633 887	-13 074 817	<i>dont provisions</i>				403 432	
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 165 372	1 541 162				TOTAL DES PRODUITS (2)	262 801 989	268 421 457	300 913 737	284 589 987	-16 323 750
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	262 801 989	268 421 457	306 708 704	293 633 887	-13 074 817	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			5 794 967	9 043 900	
						TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	262 801 989	268 421 457	306 708 704	293 633 887	-16 323 750

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants CF 2020	Montants CF 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts CF/BR
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	7 165 372	1 541 162	- 5 794 967	- 9 043 900	-3 248 933
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 233 265	18 495 280	18 061 772	20 499 549	2 437 777
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	630 398	2 238 848	10 785 873	403 432	-10 382 441
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	28 024	36 761			0
- produits de cession d'éléments d'actifs		-		3 140	3 140
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	14 014 004	10 915 878		10 720 406	10 720 406
= CAF	11 782 259	6 918 477	1 480 932	328 670	-1 152 262

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2020	Montants CF 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts CF/BR	RESSOURCES	Montants CF 2020	Montants CF 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts CF/BR
	Insuffisance d'autofinancement*							Capacité d'autofinancement*	11 782 259	6 918 477	1 480 932
Investissements	14 189 315	11 743 658	31 262 345	18 710 497	-12 551 848	Financement de l'actif par l'État	2 373 664	1 260 618	8 466 546	6 395 873	-2 070 673
Remboursement des dettes financières						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 090 813	1 994 311	4 802 758	1 016 338	-3 786 420
TOTAL DES EMPLOIS (5)	14 189 315	11 743 658	31 262 345	18 710 497	-12 551 848	Autres ressources	0			291 576	291 576
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	2 057 422					Augmentation des dettes financières		-630 810		0	0
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 246 736	9 542 595	14 750 236	8 032 457	-6 717 779
						PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		2 201 063,15	16 512 109	10 678 040	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants CF 2020	Montants CF 2021	Montants BR 2022	Exécution 2022	écarts CF/BR
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	2 057 422	-2 201 063	-16 512 109	-10 678 040	5 834 069
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 813 422	593 630	-12 615 000	-16 531 181	-3 916 181
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	6 870 844	-2 794 693	-3 897 109	5 853 141	9 750 250
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	32 906 049	30 704 986	14 192 877	20 026 946	5 834 070
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-26 070 382	-25 476 752	-38 091 752	-42 007 933	-3 916 181
Niveau de la TRESORERIE	58 976 431	56 181 738	52 284 629	62 034 879	9 750 250

Périmètre financier : UPEC
Société(s) : UPEC

Exercice : 2022
Unité des montants : Euros

Plan de Trésorerie réalisé

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle	
SOLDE INITIAL (début de mois)	56 181 737,95	89 951 857,48	73 233 203,46	51 503 468,48	87 311 899,66	69 253 963,75	48 306 772,54	108 408 221,75	95 325 497,34	79 126 638,92	88 854 685,65	66 974 124,59		
<i>dont placements</i>														
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	1 427 764,38	890 851,98	54 689 706,35	55 063 494,94	1 008 059,48	1 787 560,97	82 200 475,38	3 583 994,36	14 866 035,76	36 865 431,77	19 183 316,83	32 761 829,24	304 328 521,44	
Subvention pour charges de service public	0,00	0,00	52 234 549,00	53 104 661,00	0,00	0,00	74 269 685,00	590 459,00	0,00	30 760 279,00	580 425,00	39 500,00	211 579 558,00	
Autres financements de l'Etat	0,00	34 203,25	10 500,00	39 000,00	0,00	79 737,00	0,00	0,00	12 798,00	2 770 544,00	8 748 930,09	9 103 000,21	20 798 712,55	
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 766 041,38	1 766 041,38	
Autres financements publics	961 786,41	76 148,08	118 110,43	496 984,12	20 000,00	828 365,93	7 355 127,75	34 752,75	498 594,42	1 216 264,68	5 146 838,50	15 612 414,96	32 365 388,03	
Recettes propres	465 977,97	780 500,65	2 326 546,92	1 422 849,82	988 059,48	879 458,04	575 662,63	2 958 782,61	14 354 643,34	2 118 344,09	4 707 123,24	6 240 872,69	37 818 821,48	
Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 201,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 201,20	
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 201,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 201,20	
Opérations gérées en compte de tiers	53 291 652,26	5 829 541,36	-51 705 732,60	3 114 346,32	3 037 235,23	2 557 611,02	4 031 191,69	2 545 404,17	-6 153 647,54	-731,92	-14 907 065,39	-8 543 347,23	-6 903 542,63	
TVA encaissée	42 735,23	11 453,95	158 719,48	27 560,03	58 197,45	263 309,90	61 654,31	989 390,40	182 527,30	236 469,16	9 702,15	411 942,89	2 453 662,25	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	2 500,00	0,00	110 160,00	0,00	0,00	9 500,00	257 040,00	12 000,00	0,00	1 542 968,00	0,00	-288 696,00	1 645 472,00	
Autres encaissements d'opérations gérées en	53 246 417,03	5 818 087,41	-51 974 612,08	3 086 786,29	2 979 037,78	2 284 801,12	3 712 497,38	1 544 013,77	-6 336 174,84	-1 780 169,08	-14 916 767,54	-8 666 594,12	-11 002 676,88	
TOTAL	54 719 416,64	6 720 393,34	2 983 973,75	58 177 841,26	4 045 294,71	4 345 171,99	86 231 667,07	6 133 599,73	8 712 388,22	36 864 699,85	4 276 251,44	24 218 482,01	297 429 180,01	
DECAISSEMENTS														
Enveloppes hors recettes fléchées	20 811 026,84	23 093 117,47	24 397 663,48	22 119 561,09	21 930 658,63	24 876 311,52	25 938 245,00	19 197 511,53	24 479 566,23	26 411 352,32	25 903 477,48	28 589 402,91	287 747 894,50	
Personnel	17 046 303,54	17 148 959,46	17 835 498,16	17 492 175,34	17 796 107,04	18 077 248,87	20 571 836,60	18 468 167,09	16 890 469,97	19 004 663,97	19 769 779,72	20 273 362,66	220 374 572,42	
Fonctionnement	3 264 225,38	3 919 071,91	5 216 029,50	3 698 320,14	3 246 499,72	4 499 057,48	3 703 150,87	637 816,99	4 874 002,95	5 110 285,03	4 604 559,81	6 103 786,50	48 876 806,28	
Investissement	500 497,92	2 025 086,10	1 346 135,82	929 065,61	888 051,87	2 300 005,17	1 663 257,53	91 527,45	2 715 093,31	2 296 403,32	1 529 137,95	2 212 253,75	18 496 515,80	
Dépenses sur recettes fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	393,49	100 393,49	
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	393,49	100 393,49	
Opérations gérées en compte de tiers	138 270,27	345 929,89	316 045,25	249 848,99	172 571,99	416 051,68	191 972,86	18 812,61	431 680,41	625 300,80	253 335,02	567 931,06	3 727 750,83	
TVA décaissée	115 249,03	257 154,43	215 320,42	89 532,99	134 323,96	361 479,77	185 949,30	18 133,32	373 638,10	399 159,24	165 280,26	566 513,94	2 881 734,76	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	13 000,00	82 700,00	64 900,00	21 500,00	8 300,00	40 100,00	34 800,00	0,00	43 200,00	199 056,00	80 806,00	400,00	588 762,00	
Autres décaissements d'opérations gérées en	10 021,24	6 075,46	35 824,83	138 816,00	29 948,03	14 471,91	-28 776,44	679,29	14 842,31	27 085,56	7 248,76	1 017,12	257 254,07	
TOTAL	20 949 297,11	23 439 047,36	24 713 708,73	22 369 410,08	22 103 230,62	25 292 363,20	26 130 217,86	19 216 324,14	24 911 246,64	27 136 653,12	26 156 812,50	29 157 727,46	291 576 038,82	
SOLDE DU MOIS	33 770 119,53	-16 718 654,02	-21 729 734,98	35 808 431,18	-18 057 935,91	-20 947 191,21	60 101 449,21	-13 082 724,41	-16 198 858,42	9 728 046,73	-21 880 561,06	-4 939 245,45	5 853 141,19	
SOLDE CUMULE	89 951 857,48	73 233 203,46	51 503 468,48	87 311 899,66	69 253 963,75	48 306 772,54	108 408 221,75	95 325 497,34	79 126 638,92	88 854 685,65	66 974 124,59	62 034 879,14		
													dont trésorerie fléchée	
														0,00
														dont trésorerie sur op. non budgétaires
														-10 727 485,75

Date : 27/01/2022

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)

		Réalisé 2022		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	45 949 327		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	30 704 986		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-25 476 752		
	4 Niveau initial de la trésorerie	56 181 738		
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	0		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	56 181 738		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	327 745 805		
	6 Résultat patrimonial	-9 043 900		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	328 670		
	8 Variation du fonds de roulement	-10 678 040		
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS -96 192		
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	0
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	0
		Cautionnements et dépôts	+/-	-96 192
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -266 531		
		Variation de stocks	+/-	-3 564
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-421 479
		Produits divers de gestion courante	+	158 512
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -26 895 944		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-2 116 096
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-21 208 343
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-321 806	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-3 249 699	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	16 580 627			
	12.a Recettes budgétaires	304 328 521		
	12.b Crédits de paiement ouverts	287 747 895		
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-10 727 486			
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13	5 853 141			
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	0		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	5 853 141		
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-16 531 181			
16 Restes à payer	39 983 237			
17 Niveau final de restes à payer	85 932 564			
Stocks finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	20 026 946		
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-42 007 933		
	20 Niveau final de la trésorerie	62 034 879		
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	62 034 879		

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Consommation des autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Exécution 2022									Prévision 2022 et suivantes		
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à 2022 (2)	AE consommées les années antérieures à 2022 (3)	AE ouvertes en 2022 (4)	AE consommées en 2022 (5)	Total des AE consommées (6) = (3+5)	CP ouverts les années antérieures à 2022 (7)	CP consommés les années antérieures à 2022 (8)	CP ouverts en 2022 (9)	CP consommés en 2022 (10)	Total des CP consommés (11) = (8+10)	Solde à engager en fin d'année 2022 (12)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année 2022 (13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	108 236 714	31 267 958	30 884 793	40 425 969	40 425 969	71 310 763	16 985 743	16 985 743	7 944 831	7 944 831	24 930 575	36 925 952	46 380 188
Total Dépenses d'investissement		108 236 714	31 267 958	30 884 793	40 425 969	40 425 969	71 310 763	16 985 743	16 985 743	7 944 831	7 944 831	24 930 575	36 925 952	46 380 188
Dépenses d'investissement (DSI)	Investissement	7 972 200			1 545 000	1 286 227	1 286 227			1 090 814	984 815	984 815	6 685 973	301 411
Total Dépenses d'investissement		7 972 200	0	0	1 545 000	1 286 227	1 286 227	0	0	1 090 814	984 815	984 815	6 685 973	301 411
Contrats de recherche	Personnel	24 028 380	13 785 867	13 785 867	4 110 447	4 110 447	17 896 314	13 785 867	13 785 867	4 110 447	4 110 447	17 896 314	6 132 066	0
	Fonctionnement	76 341 842	28 031 263	28 031 263	13 292 410	13 292 410	41 323 673	25 094 464	25 094 464	13 292 410	13 292 410	38 386 874	35 018 169	2 936 799
	Investissement	6 840 744	4 135 760	4 135 760	917 112	917 112	5 052 872	3 702 462	3 702 462	917 112	917 112	4 619 574	1 787 872	433 298
Total contrat de recherche		107 210 966	45 952 890	45 952 890	18 319 970	18 319 970	64 272 860	42 582 793	42 582 793	18 319 970	18 319 970	60 902 763	42 938 106	3 370 097
Contrat d'enseignement	Personnel	22 640 653	2 025 064	2 025 064	2 262 441	2 262 441	4 287 505	2 025 064	2 025 064	2 262 441	2 262 441	4 287 505	18 353 147	0
	Fonctionnement	25 090 684	1 227 601	1 227 601	2 106 918	2 106 918	3 334 519	1 227 601	1 227 601	2 068 966	2 068 966	3 296 567	21 756 165	37 952
	Investissement	491 936	54 197	54 197	132 775	132 775	186 972	54 197	54 197	98 410	98 410	152 607	304 964	34 365
Total contrat d'enseignement		48 223 272	3 306 862	3 306 862	4 502 134	4 502 134	7 808 996	3 306 862	3 306 862	4 429 817	4 429 817	7 736 679	40 414 276	72 317
Ss total personnel		46 669 033	15 810 931	15 810 931	6 372 888	6 372 888	22 183 819	15 810 931	15 810 931	6 372 888	6 372 888	22 183 819	24 485 213	0
Ss total fonctionnement		101 432 526	29 258 864	29 258 864	15 399 329	15 399 329	44 658 193	26 322 065	26 322 065	15 361 377	15 361 377	41 683 441	56 774 333	2 974 751
Ss total investissement		123 541 594	35 457 916	35 074 751	43 020 856	42 762 082	77 836 833	20 742 403	20 742 403	10 051 167	9 945 169	30 687 571	45 704 761	47 149 262
TOTAL		271 643 152	80 527 711	80 144 546	64 793 073	64 534 299	144 678 845	62 875 399	62 875 399	31 785 432	31 679 433	94 554 832	126 964 307	50 124 013

B - Encaissement de recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution 2022		Prévisions en 2023 et suivantes
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à 2022 (19)	Encaissement en 2022 (20)	Restes à encaisser en N+1 et suivantes (21)
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	62 141 030	3 966 128	22 532 849	35 642 054
	Autres financements publics**	19 700 000	2 636 037	1 044 539	16 019 424
	Autres financements***	1 980 000			1 980 000
Total PPI		83 821 030	6 602 165	23 577 388	53 641 477
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	18 441 257	5 639 430	185 549	12 616 278
	Autres financements publics**	75 946 785	25 382 301	20 791 325	29 773 159
	Autres financements***	6 081 785	4 635 431	2 332 041	-885 687
Total contrat de recherche		100 469 827	35 657 162	23 308 915	41 503 750
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	11 281 569	1 785 936		9 495 633
	Autres financements publics**	35 744 781	1 590 264	7 316 641	26 837 876
	Autres financements***				0
Total contrat d'enseignement		47 026 350	3 376 200	7 316 641	36 333 509
Ss total financement de l'Etat		91 863 856	11 391 493	22 718 398	57 753 965
Ss total autres financements publics		131 391 566	29 608 602	29 152 505	72 630 459
Ss total autres financements		8 061 785	4 635 431	2 332 041	1 094 313
TOTAL		231 317 207	45 635 527	54 202 944	131 478 736

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE ouvertes pour l'année 2022	AE consommées en 2022	Total des AE consommées	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP ouvertes pour l'année 2022	CP consommées en 2022	Total des CP consommées	Restes à engager en fin d'année 2022 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2022 (CP)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (3)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(10)	(12)=(1)-(6)	(13)=(6)-(11)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	108 236 714	31 267 958	30 884 793	40 425 969	40 425 969	71 310 763	16 985 743	16 985 743	7 944 831	7 944 831	24 930 575	36 925 952	46 380 188
Mise en sécurité faculté de médecine Eotp 14L00101S	Crédits de sécurité ministère + Autofinancement	1 517 765	1 517 765	1 517 765	0	0	1 517 765	1 489 923	1 489 923	0	0	1 489 923	0	27 842
Médecine -IMRB Aménagement du 5ème étage Eotp 14L00102S	CPER 2010-2014 + Autofinancement 50k€ UPEC pour les derniers devis R+5 passés depuis mars	2 650 000	2 627 929	2 627 929	36	36	2 627 965	2 625 250	2 625 250	1 357	1 357	2 626 607	22 036	1 357
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 837 000	1 094 757	1 094 757	8 339 994	8 339 994	9 434 752	426 305	426 305	1 366 578	1 366 578	1 792 883	3 402 248	7 641 868
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation + CPER 2015-2020 Mise en sécurité + Autofinancement ADAP + Autofinancement R+5	23 738 740	1 855 084	1 855 084	12 381 965	12 381 965	14 237 049	898 383	898 383	1 392 820	1 392 820	2 291 203	9 501 691	11 945 846
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eopt 16L00113A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement	19 500 000	2 634 030	2 634 030	16 818 607	16 818 607	19 452 636	1 261 435	1 261 435	275 189	275 189	1 536 624	47 364	17 916 012
CC- restructuration des amphithéâtres Eotp 16L00111A	Autofinancement	2 000 000	1 870 521	1 870 521	62	62	1 870 582	1 864 111	1 864 111	3 236	3 236	1 867 347	129 418	3 236
1er équipement de la MSE Eotp 16L00109A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement	1 103 438	1 103 588	1 103 438			1 103 438	973 581	973 581	15 462	15 462	989 043	0	114 395
Maison des étudiants à Sénart Eotp 16L00112A	CPER 2015 - 2020	700 000	505 906	505 906	0	0	505 906	504 543	504 543	0	0	504 543	194 094	1 363
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	3 385 177	1 164 625	1 164 625	15 893	15 893	1 180 518	974 736	974 736	87 039	87 039	1 061 776	2 204 659	118 743
FABUVAL Eotp 18L00991S	Autofinancement	249 688	82 963	82 963	0	0	82 963	1 152	1 152	0	0	1 152	166 725	81 811
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 058 044	2 058 044	238 282	238 282	2 296 326	1 858 634	1 858 634	218 846	218 846	2 077 480	637 174	218 846
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet Investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	1 854 882	1 854 882	40	40	1 854 922	1 837 060	1 837 060	8 931	8 931	1 845 991	68 678	8 931
Espaces vie étudiante	CVEC	629 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	629 000	0
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 500 000	688 163	688 163	1 601 906	1 601 906	2 290 069	564 047	564 047	25 711	25 711	589 758	209 931	1 700 311
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris Autofinancement UPEC (1,98 - 1,2)	1 980 000	1 315 293	1 315 293	1 804	1 804	1 317 097	1 255 853	1 255 853	30 019	30 019	1 285 872	662 903	31 225
Rénovation de la caserne Damesne Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance	4 832 918	4 514 218	4 131 203	701 715	701 715	4 832 918	364 722	364 722	3 149 791	3 149 791	3 514 513	0	1 318 405
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux 20L00351S-PDR CHERIOUX	Autofinancement	2 200 000	279 639	279 639	234 286	234 286	513 925	0	0	256 963	256 963	256 963	1 686 075	256 962
Etudes Programmation Trapèze Eotp/PFI à créer	Autofinancement (CPER 2021-2027 en attente)	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 078 257	2 014 933	2 014 933	63 324	63 324	2 078 257	53 929	53 929	760 155	760 155	814 084	0	1 264 173
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	802 988	802 988	3 138	3 138	806 126	8 294	8 294	79 052	79 052	87 346	58 194	718 780
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 075 510	922 929	922 929	6 817	6 817	929 747	9 304	9 304	87 641	87 641	96 945	145 763	832 802
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 377 801	2 359 701	2 359 701	18 099	18 099	2 377 801	14 481	14 481	186 041	186 041	200 522	0	2 177 279
Campus Recherche Damesne Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027	2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000	0
CMQ Vitry Chérioux Eotp 22L00021S	CPER 21/27+ CD77	14 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 600 000	0
Total Dépenses d'investissement.1		108 236 714	31 267 958	30 884 793	40 425 969	40 425 969	71 310 763	16 985 743	16 985 743	7 944 831	7 944 831	24 930 575	36 925 952	46 380 188

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures et rapprochés Av 2022	Encaissements pour l'année 2022	Restes à encaisser
				(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)		
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	108 236 714	24 415 684	83 821 030	6 602 165	23 577 388	53 641 477
Mise en sécurité faculté de médecine Eotp 14L00101S	Crédits de sécurité ministère + Autofinancement	1 517 765	217 765	1 300 000	942 045	0	357 955
Médecine -IMRB Aménagement du 5ème étage Eotp 14L00102S	CPER 2010-2014 + Autofinancement 50k€ UPEC pour les derniers devis R+5 passés depuis mars	2 650 000	50 000	2 600 000	2 030 857	569 143	0
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 837 000	6 087 000	6 750 000	289 684	3 255 951	3 204 365
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 738 740	1 788 740	21 950 000	427 066	8 967 797	12 555 138
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eotp 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement	19 500 000	3 500 000	16 000 000	0	475 396	15 524 604
CC- restructuration des amphithéâtres Eotp 16L00111A	Autofinancement	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
1er équipement de la MSE Eotp 16L00109A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement	1 103 438	703 438	400 000	400 000	0	0
Maison des étudiants à Sénart Eotp 16L00112A	CPER 2015 - 2020	700 000		700 000	205 180	0	494 820
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	3 385 177	3 385 177	0	0	0	0
FABUVAL Eotp 18L0991S	Autofinancement	249 688	249 688	0	0	0	0
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 933 500	0	0	0	0
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 500 000	0	2 500 000	411 892	1 956 821	131 287
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris	1 980 000	0	1 980 000	0	0	1 980 000
Espaces vie étudiante	CVEC	629 000	629 000	0	0	0	0
Etudes Programmation Trapèze Eotp/PFI à créer	Autofinancement (CPER 2021-2027 en attente)	60 000	60 000	0	0	0	0
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	126 000	1 797 600	77 843	0	1 719 757
Rénovation de la caserne Damesne Eotp 20L00331S	Financement CD77 1M€ Plan de relance 3,4M	4 832 918	114 218	4 718 700	1 464 655	2 915 600	338 445
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 078 257	123 497	1 954 760	159 959	819 600	975 201
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	0	864 320	55 109	482 480	326 731
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 075 510	0	1 075 510	67 080	659 400	349 030
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 377 801	247 661	2 130 140	70 795	1 275 200	784 145
Achat et réhabilitation Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp a créer	Autofinancement	2 200 000	2 200 000	0	0		0
Campus Recherche Damesme 22L00011S	CPER 2021-2027	2 500 000	0	2 500 000	0	1 700 000	800 000
CMQ Vitry Chérioux 22L00021S	CPER 21/27+ CD77	14 600 000	0	14 600 000	0	500 000	14 100 000

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2022	AE nouvelles ouvertes en 2022	AE INV consommés au 31/12/2022	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2022	CP nouveaux ouverts en 2022	CP INV consommés au 31/12/2022	
		(1)	(2)	(3)	(4)+(2)-(3)		(7)	(8)	(9)+(7-8)	(10)		
Total												
INVESTISSEMENT	7 972 200	0	0	0	1 545 000	1 286 227	0	0	0	1 090 814	984 815	
ETUDES FUTURS PROJETS 22E00671C-FUTUR PROJET	De nouveaux projets nécessitent une phase d'études. A l'issue de cette première phase, d'une durée maximale de 6 mois, cette étude permettra de définir un cadre précis du projet en terme d'étapes, de budgets et de ressources à provisionner pour la suite. Un Go/No Go du projet pourra être prononcé alors. La DSI peut gérer une dizaine d'études de grands projets. Le coût moyenné d'une étude est de 30K (dont 10 K interne). Les études que la DSI compte lancer sont: 1. Dématérialisation des Processus (analyse et outils) 2. Signature Numérique 3. Mise en place d'outil(s) de gestion de ticket	1 050 000			0	0				32 388	0	
PROJET SI-RH 22E00671C-SI-RH	Paramétrages applicatifs, tests et accompagnement du changement sur les applications SIHAM, OSE, Temps de travail.	500 000			40 000	0				36 519	0	
PROJET SI-FINANCES 22E00671C-SI-FINANCES	SIFAC Interfaçage (YPAREO, SINAPS,PEGASE...) - Ainoa et Amoe	160 000			0	0				0	0	
PROJET SI-SCOL-VE 22E00671C-SI-SCOL-VE	Mise en place de PEGASE (migration environnements APOGEE vers PEGASE) -- ADE Carte multiservices	1 074 200			0	0				0	0	
PROJET SI-SCD Formation 22E00671C-SCD Formation	1.Mise en œuvre de TEAMS. Raison: Fin du projet de développement des cohortes en 2021, mais une expertise technique à prévoir pour intégration de nouveaux outils 2. Gestion et intégration des licences Office 365. Raison: compréhension du modèle de licensing de Microsoft et sa traduction technique 3. Portail numérique de services Budget 4. Contractuelle : Extension du logiciel à de nouvelles directions et intégration de nouveaux workflows	133 000			60 000	0				0	0	
PROJET SI-NUMERIQUE 22E00671C-SI-NUMERIQUE	Plate-Forme de Dématérialisation avec GED, Signature électronique, Coffre-fort Plate-forme de gestion des Identité Numérique : Identity	300 000			140 000	109 700				94 570	92 320	
PROJET SI PATRIMOINE 22E00671C-SI-PATRIMON	1. Projet SIFI (Système d'information du Patrimoine et de l'immobilier) 2. Logiciel de soumission de travaux de Reprographie à distance. 3. GTC Bâtiment clocher (contrôle accès) 4. Rationalisation des systèmes de contrôle	235 000			0	0				0	0	
PROJET INFRA SYSTÈME 22E00691C-STOCK-GESTION	Renouvellement du stockage "gestion". Raison: Fin de vie des baies de stockage Compellent.4. Renouvellement de l'infrastructure ESX. Raison: Fin de vie des matériels.	1 160 000			550 000	668 375				668 375	668 375	
PROJET INFRA SYSTÈME 22E00691C-STOCK-RECH	1. Renouvellement du stockage "recherche". Raison: Besoins de stockage exprimés par les laboratoires 2. Sauvegardes: Raison: rendu nécessaire par l'accroissement du stockage gestion. 3. Migration des hyperviseurs VmWare. Raison: Maintien à jour de nos infrastructures et de leur support. 4. Mise en place d'une infrastructure de tests: Raison: infrastructure nécessaire pour les développements.	1 200 000			500 000	296 192				109 383	109 383	
PROJET INFRA RESEAU - cœur de réseau 22E00691C-CŒUR RESEAU	Changement du cœur de réseau	300 000			0	0				0	0	
PROJET INFRA RESEAU 22E00691C-INFRA RESEAU	1. Fin du déploiement wifi. 2. Renouvellement de switchs, achats de switchs 3. Redondance de l'attachement de nos sites distants: 17 sites X à répartir sur 2022-2023 2021: Attachement de la faculté de Médecine ; Construction de la ligne 2022. Rattachement des 16 autres sites. Construction des lignes 4. Modernisation de l'infrastructure de télécom: 2022: Achat de 300 postes téléphoniques Investissements sur le cœur de l'infra télécom en 2022 (licences, matériels) 5. Extension de l'offre d'hébergement en salle machine: 2022: Equipement de la salle machine de 3 racks supplémentaires pour accueillir des matériels de laboratoires. 6. PERSONNAR: métrologie et matrice de performance réseau entre tous les sites Rénater (performance de notre réseau en temps réel entre les sites) Maquette opérationnelle, installer une source sur chaque site qui communique avec la sonde centrale.	460 000			100 000	59 761				115 808	82 008	
AUDIOVISUEL 22E00691C-AUDIOVISUEL	Réfection 2 Amphithéâtres à FSG (IAE amph A et B) Réfection T500 (bâtiment T du CC)	225 000			30 000	68 729				1 041	0	
GESTION PARC INFORMATIQUE 22E00681C-PARC INFO	1. Administration du parc informatique : Evolution et mise à niveau d'MECM, passage à une gestion centralisée via AZURE. 2. Projet de gestion de ticket d'incident des directions métiers.	110 000			0	0				0	0	
RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE 22E00681C-RENOUV PARC	1. Renouvellement de parc informatique	1 000 000			100 000	83 469				32 729	32 729	
DIRECTION TECHNIQUE 22E00681C-DIR TECHNIQUE	Urbanisation du SI via la cartographie Migration du logiciel, commande nouvelles licences, poursuite du travail de paramétrage de la cartographie pour l'urbanisation	65 000			25 000	0				0	0	
Total Dépenses	7 972 200	0	0	0	1 545 000	1 286 227	0	0	0	1 090 814	984 815	

Le vote du BR 2022 négatif était l'alerte annonçant une fin d'année difficile pour l'UPEC, le compte financier traduit cette alerte comme une réalité. L'exercice 2022 a été marqué budgétairement par la hausse de certaines charges, tout particulièrement les fluides, ainsi que la masse salariale en lien avec la hausse du point d'indice, à hauteur de 3,5%, hausse non couverte par une augmentation à due concurrence de la dotation ministérielle. Concernant les fluides, même si une subvention à hauteur d'environ 1 M d'euros a été notifiée en fin d'exercice, cette dernière ne couvre qu'insuffisamment les besoins.

D'un point de vue structurel, la mise en qualité des comptes se poursuit, elle se traduit par une rectification des charges d'amortissement, à hauteur de plus de trois millions, et par le provisionnement des créances vis-à-vis de l'AFUNA, imposé par la future procédure contentieuse. Cependant, les principaux indicateurs de soutenabilité budgétaire attestent d'une très grande fragilité, ce qui impose la prise de mesures correctives, de court et de moyen terme.

Cela peut se traduire sur les deux volets de l'exécution budgétaire, en recettes par le développement des ressources propres, en formation et en recherche, en dépenses, par une maîtrise accrue de la masse salariale, qui a significativement augmenté, en lien avec des facteurs externes, augmentation du point d'indice, nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs, mais aussi avec des facteurs internes, liés aux recrutements et au volume des heures complémentaires.

Malgré une campagne d'emploi 2023 prudente avec une volumétrie de postes publiés un peu plus restreinte et une ouverture des droits à dépenses réduite en ce début d'année à 80% des demandes, ces mesures seront insuffisantes pour assurer collectivement le retour à l'équilibre de notre Université. Le BR 2023 devra traduire le retour à un équilibre financier pour garantir la mise en œuvre de l'ensemble des projets notamment batimentaires.

L'exercice 2022, au regard notamment du résultat d'exercice et du niveau du fond de roulement mobilisable, doit être une opportunité de profondément repenser l'exécution budgétaire de l'UPEC, et le modèle interne d'allocation des crédits, tout particulièrement ce qui relève des dotations récurrentes sur les cœurs de métier, recherche et formation. Bien que les financements issus du PIA permettent à l'UPEC des marges de manœuvre, notamment le projet Erasme dont le caractère structurant est fondamental, ces derniers sont fléchés et affectés, ils ne peuvent être utilisés pour couvrir le fonctionnement récurrent, qui nécessite d'être revisité.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

Elle remplit un double objectif :

* Présenter l'exécution budgétaire en analysant les écarts avec les prévisions et l'année précédente. Les chiffres du compte financier 2022 sont mis en regard du budget rectificatif 2022 et de l'exécution 2021.

* Apprécier l'évolution de la situation financière de l'UPEC, via notamment les indicateurs structurants des tableaux réglementaires présentés ci-dessous.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

En analyse budgétaire :

- Niveau de la trésorerie	: 62M €
- Variation de la trésorerie	: +5,8M €
- Solde budgétaire	: +16,6 €

En analyse patrimoniale :

- Résultat patrimonial	: - 9M €
- Capacité d'autofinancement (CAF)	: + 0,3M €
- Variation du FDR	: - 10,6M €

Jean Luc Dubois Randé

Amilcar Bernardino

Table des matières

1 – Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées en 2022

1.1 Recettes budgétaires	8
1.2 Plafonds d’emplois et dépenses budgétaires	11
1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d’emplois	12
1.2.1.1 Niveau du plafond d’emplois	12
1.2.1.2 Dépenses de masse salariale	13
1.2.2 Dépenses de fonctionnement	15
1.2.3 Dépenses d’investissement	16
1.3 Opérations pluriannuelles	17

2 – Impact des réalisations sur l’équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Analyse de l’équilibre financier	20
2.1.1 Solde budgétaire	20
2.1.2 Opérations non budgétaires	21
2.1.3 La trésorerie	21
2.2 Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière	22
2.2.1 Analyse patrimoniale	22
2.2.2 Analyse de la soutenabilité financière	23

1 – Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées en 2022

Les autorisations budgétaires (tableau 2) ont été réalisées de la façon suivante en 2022 :

	CF 2022 - en M€		Recettes	
	Dépenses AE	CP	RE	
Personnel	220,4	220,4	211,6	Subvention pour charges de service public
			20,8	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	57,6	48,9	1,8	Fiscalité affectée
			32,4	Autres financements publics
Investissement	49,7	18,5	37,8	Recettes propres
TOTAL DES DÉPENSES	327,7	287,7	304,3	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		16,6		

Il convient de rappeler que les produits et les charges calculés (reprises de provisions, amortissements etc.) n'ont pas d'impact budgétaire en GBCP. Elles ont un impact en comptabilité générale mais ne correspondant pas à des recettes encaissées ou dépenses décaissées, elles ne peuvent être prises en compte dans les états budgétaires.

1.1 Recettes budgétaires

Pour rappel, la notion de « recette encaissée » a été introduite avec la GBCP. Il s'agit des recettes prises en compte en comptabilité budgétaire (encaissements rapprochés des facturations établies), à la différence des recettes présentées en comptabilité générale (recettes dues au titre de l'année qu'elles aient été encaissées ou non).

Il s'agit donc de recettes encaissées rapprochées en 2022 de titres émis, soit sur l'exercice en cours, soit sur des exercices antérieurs.

Le montant total des recettes budgétaires s'élève en 2022 à 304,3M €.

Il est en hausse de plus de 51,4M€ par rapport à l'exécution 2021.

La prévision du BR 2022 a été réalisée à 99,5% (contre 96% en 2021), hors subvention pour charges de service public (SCSP), ce taux est de 103% :

RECETTES					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
Subvention pour charges de service public	210,0	215,6	211,6	98%	-4,0
Ressources propres	42,9	90,1	92,7	103%	2,6
Autres financement de l'Etat	2,3	21,4	20,8	97%	-0,6
Fiscalité affectée	2,2	2,0	1,8	88%	-0,2
Autres financements publics	10,1	24,0	32,4	135%	8,3
Recettes propres	28,3	42,7	37,8	88%	-4,9
TOTAL	252,9	305,7	304,3	99,5%	-1,4

- La subvention pour charges de service public (SCSP), est le support des financements versés par l'Etat au titre des programmes 150 (formations supérieures et recherche universitaire) et 231 (vie étudiante). Pour mémoire, elle se compose de dotations socles et de crédits alloués pour des actions spécifiques. En s'élevant à 211,6M€ en 2022, la SCSP a augmenté de 1,6M€ entre 2021 et 2022.

Le taux réalisation aurait dû être de 99,8%. Un versement complémentaire de la SCSP, a été encaissé en décembre 2022, néanmoins, la notification correspondante a été envoyée tardivement

par le ministère, ce complément de recette (3,5 M€) n'a donc pu être intégré aux recettes budgétaires (recettes encaissées) de l'exercice. Toutefois, il a bien été pris en compte dans le compte de résultat comptable, grâce aux écritures d'inventaires enregistrées en janvier 2023 (et dont l'objet est la prise en compte des produits et charges non enregistrés l'exercice précédent alors qu'ils s'y rattachent).

- Les autres ressources représentent 30% des recettes encaissables, contre 17 % en 2021. Ce taux représente la capacité de l'établissement à financer ses activités hors subvention ministérielle :
 - Les autres financements publics et de l'Etat (i.e. part des subventions et exclusion faite des recettes sur prestations de recherche hors ANR), s'élèvent à hauteur de 53M€ contre 12,4M€ en 2021 (soit une augmentation de 40,6M€) ; Elles représentent 17% des recettes encaissables et contribuent pour l'essentiel à l'activité contractuelle de recherche et de formation (Ex : le projet de recherche d'un vaccin contre le SIDA 4M€, le projet PULSE 3M€, les EUR FRAPP et LIVE 1,5M€, le CMQ Santé 1M€, etc...) ainsi qu'au financement des actifs (travaux en cours et financement investissement recherche).

RECETTES					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2022/2021
ANR investissements d'avenir	0,8	5,9	9,8	3,9	9,0
ANR hors investissements d'avenir	1,7	3,5	2,2	-1,3	0,5
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0,8	4,6	2,4	-2,2	1,6
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	0,4	1,0	1,8	0,8	1,4
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	8,7	30,3	36,8	6,5	28,1
TOTAL	12,4	45,4	53,0	7,6	40,6

- Les recettes propres, hors subventions publiques, sont en augmentation de +9,6M€ (+34%) par rapport à l'année 2021 et en deçà de la prévision 2022 (-6,8M€). Les recettes de formation continue sont stagnantes, à la différence de la formation en apprentissage (+7,6 M€ par rapport au réalisé 2021 mais -3,2M€ au regard du BR 2022).

Les recettes de droits d'inscription sont au même niveau que celui constaté en 2021 (+0,04M).

Le niveau de réalisation des recettes sur les contrats de recherche hors financements publics est à hauteur des prévisions et sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+1,2M€).

Les autres recettes constituées des ressources issues des mises à disposition, des subrogations (1,3M€) et autres prestations de service (Régies, CROUS, locations diverses pour 0,7M€) varient de +0,7M€ comparé à l'exercice 2021 :

En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2022/2021	Ecart CF 2022/2021 (%)
Droits d'inscription	5,0	7,2	5,1	-2,1	0,04	1%
Formation continue, diplômes propres et VAE	9,2	7,9	9,2	1,3	0,03	0,3%
Taxe d'apprentissage	0,9	0,7	1,0	0,2	0,1	8%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	1,1	2,6	2,3	-0,3	1,2	108%
FA	10,0	20,8	17,6	-3,3	7,6	76%
Autres recettes	2,1	5,5	2,8	-2,7	0,7	32%
TOTAL	28,3	44,7	37,9	-6,9	9,6	34%

- Les prévisions de recettes de la CVEC se sont réalisées à hauteur de 88% soit 1,8M€ contre 2,2M€ en 2021, dû au fait d'un changement de méthode de comptabilisation (rattachement de la recette à l'exercice). Le solde sera enregistré en 2023 à la réception de la notification :

En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Ecart exécution / prévision	Ecart 2022/2021	Ecart %
CVEC - Fiscalité affectée	2,2	2,0	1,8	-0,2	-0,4	-18%

1.2 Plafonds d'emplois et dépenses budgétaires

Les taux de réalisation en autorisation d'engagement (AE) sont les suivants :

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	277,1	347,4	327,7	94%	-19,7

Les prévisions d'AE ont été réalisées à 94%, avec des taux variables selon les enveloppes, les écarts entre la prévision et la réalisation relèvent principalement de la formation (-10,4 M€), des opérations immobilières (-3,8M€) et de la recherche (-2,8 M€).

- Sur l'enveloppe personnel, l'écart en formation s'élève à -3,8 M€ et en recherche à +1 M€ (notamment en sciences de la vie, biotechnologie et santé),
- En fonctionnement, l'écart est de -6,2 M€ en formation et -3,8 M€ en recherche, -1,3M€ sur les dépenses de pilotage et support,
- Sur l'enveloppe investissement, l'écart provient principalement de l'immobilier (travaux) pour -8,6 M€, pour la formation l'écart est de -0,4M€.

41 % des dépenses totales (AE) ont été affectées directement à la formation, 25 % à la recherche, 21% à l'immobilier, 10% au pilotage de l'établissement, 2% à la documentation et 1% à la vie étudiante.

Le taux de réalisation en crédits de paiements (CP) est le suivant :

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	266,2	319,9	287,7	90%	-32,2

Le niveau de réalisation des crédits de paiements (dépenses décaissées), est de 90% (taux en baisse de 4 point par rapport à 2021) avec des taux variables selon les enveloppes (personnel à 99%, fonctionnement à 75%, et investissement à 59%).

1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

1.2.1.1 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres (plafond 2).

Le plafond voté dans le cadre du budget rectificatif 2022 s'élevait à 2889 postes équivalent temps plein travaillé.

L'accroissement significatif des ETPT constaté lors du premier semestre s'est poursuivi (effet de la dernière campagne d'emplois).

La notification définitive du MESRI, reçue en décembre 2022, fait état de 2 ETPT complémentaires.

Le bilan de la consommation des emplois en 2022 affiche une hausse des ETPT moyens rémunérés hors contrats doctoraux de la COMUE UPE de 107 postes par rapport à 2021, pour atteindre un total de 2 832 ETPT, auxquels viennent s'ajouter 24 contrats doctoraux en gestion à la COMUE UPE pour un total établissement de 2 856 ETPT.

L'exécution est inférieure au plafond voté par l'établissement, de -32 ETPT, les écarts à la prévision se ventilent comme suit :

- Emplois sous plafond 1 : - 21 ETPT
- Emplois sous plafond 2 : - 9 ETPT

La diminution se situe donc sur le plafond 1 (emplois financés par les subventions).

1.2.1.2 Dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement s'établissent au titre de 2022 à **220,4M€** d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Au regard du réalisé 2021 (208,1M€), la variation s'établit à **+12,2M€** soit une hausse de près de **6%**.

Cette enveloppe se répartit comme suit :

- **195,8M€** de dépenses de personnels titulaires et contractuels de l'établissement (coût total employeur).
Le niveau de réalisation de cette enveloppe correspond aux prévisions du budget rectificatif 2022, et est en nette augmentation de **+9,5M€** par rapport au réalisé 2021.
Une partie de cette augmentation est liée à des mesures générales et catégorielles, dont la revalorisation du point d'indice (2,8M€), le nouveau régime indemnitaire des enseignants (0,8M€), la revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS sur deux années (1,3M€). La poursuite du transfert de la gestion des doctorants d'UPE vers l'UPEC a généré un transfert de la masse de fonctionnement vers la masse salariale (1M€ sur le plafond Etat). Le reste de l'augmentation est pour l'essentiel dû à l'évolution du GVT (estimé à 1,8 M€), ainsi qu'aux variations du schéma des emplois.
- **6,3M€** de dépenses financées sur contrats (personnels contractuels sur contrats de recherche et de formation), une exécution inférieure aux prévisions du budget rectificatif 2022, mais qui est en hausse de **+1,3M€** par rapport au réalisé 2021.
- **18,3 M€** de dépenses en heures complémentaires, vacances d'enseignement et administratives, ainsi que les œuvres sociales.
Ces dépenses sont ventilées par composantes et directions centrales, elles sont proches des prévisions du BR 2022 et en augmentation de **+1,5 M€** par rapport au réalisé 2021, dont **+1M€** pour les cours complémentaires. Une partie de cette hausse est vraisemblablement due à l'amélioration du rythme de paiement apportée par l'utilisation du logiciel OSE.

DEPENSES

AE

En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
PERSONNEL	208,1	223,4	220,4	99%	-3

La prévision du BR avait été actualisée en relevant les crédits de personnel, les réalisations montrent que l'ajustement a été estimé au plus près du niveau d'exécution constaté.
L'écart à la prévision est de -3M€ sur les ressources propres des structures (soit un taux d'exécution de 99%).

1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les **autorisations d'engagement** (AE) représentent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

Le taux de réalisation en AE sur l'enveloppe fonctionnement est 88% (et de 86% au sein des composantes).

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	45,6	65,3	57,6	88%	-7,7

En **crédits de paiement**, les dépenses de fonctionnement augmentent de 9% par rapport à 2021, soit +4,2 M€.

Le taux de réalisation des dépenses sur cette enveloppe en CP est de 75% au regard des prévisions définitives (taux de réalisation au sein des composantes : 75% également).

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	44,7	65,3	48,9	75%	-16,4

Cette exécution est inférieure aux prévisions du BR 2022 (-16,4M€) malgré l'augmentation au regard du CF 2021.

Cette sous réalisation est constatée en composantes (-5M€), à la recherche (-6,5M€) et au sein des services centraux (-2,4M€ notamment CVEC et autres projets).

1.2.3 Dépenses d'investissement

S'agissant de l'investissement, le niveau de réalisation en AE est inférieur aux prévisions, et est identique au taux de réalisation constaté en 2021 (84%).

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
INVESTISSEMENT	23,4	58,8	49,7	85%	-9,1

Il s'élève en AE à 49,7M€ dont :

- 40,4 M€ opérations pluriannuelles d'investissement (-6,8M€ de sous exécution au regard du BR 2022).
- 9,3 M€ hors opérations pluriannuelles d'investissement (-2 M€ de sous exécution par rapport BR 2022).

En comparaison avec le réalisé 2021, l'écart est de +26,3M€ qui résulte, notamment, de l'engagement de marchés pluriannuels ayant vocation à couvrir les projets planifiés.

Le taux de réalisation en AE est de 85% (taux de réalisation au sein des composantes 88%).

DEPENSES						
CP Investissement par destination						
En M€	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Ecart exécution / prévision	Ecart 2022 / 2021	Ecart %
Formation	1,3	1,8	1,2	-0,6	-0,1	-8%
Recherche	3,3	2,6	2,8	0,2	-0,5	-15%
Bibliothèques et documentation	0,1	0,03	0,03	0,0	-0,1	-70%
vie étudiante	0,1	0,5	0,1	-0,4	0,0	0%
Immobilier (travaux)	6,7	23,5	11,9	-11,6	5,2	78%
Pilotage et support	1,9	2,8	2,3	-0,5	0,4	21%
total	13,4	31,2	18,3	-12,9	1,7	13%

En crédits de paiement sur cette enveloppe, la majeure partie de la réalisation s'impute sur les opérations de travaux (à l'instar des AE) et sur les projets de recherche.

Par rapport au BR 2022, la sous exécution s'établit à -12,9M€ due principalement aux retards dans la mise en œuvre des opérations immobilières portées par la direction du patrimoine (-12M€)

1.3 Opérations pluriannuelles

L'approche pluriannuelle implique un mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire qui sépare dans le temps le fait générateur (AE) de sa réalisation effective en décaissement (CP). Cela offre une vision dynamique de l'exécution budgétaire en permettant une reprogrammation de crédits en fonction de l'avancée des projets ou travaux.

Le montant total des opérations pluriannuelles au titre des contrats de recherche, d'enseignement et des projets d'investissement, s'élève à 254 M€.

- Financement des opérations pluriannuelles

Le financement des opérations pluriannuelles est assuré :

- Par les encaissements attendus sur les contrats de recherche pour un montant de 100,4M €, et sur les contrats d'enseignement pour un montant de 47M€,
- Pour le PPI, par le rectorat, le CD77, et par prélèvement sur la trésorerie de l'établissement à hauteur de 10M €.

Les encaissements 2022 s'élèvent à 30,6 M€ pour les financements de contrats (dont 23,3M€ pour la recherche) et de 23,6M € pour les travaux soit un total de 54M €.

Pour les recettes du PPI, l'écart à la prévision de +10M€ s'explique par l'inscription des avances versées par le rectorat au titre des projets financés par le CPER, non prévues au BR 2022.

- Recettes et Dépenses des opérations pluriannuelles et écarts au BR 2022

Recettes en M€ - Variation Réalisé 2022 / BR 2022		
Projets immobiliers -Variations en (k€)	RE	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	2,5	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement Impact RE 2022 (avance)
Médecine - restructuration	7,4	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement Impact RE 2022 (avance)
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	- 0,8	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement
Réorganisation des locaux du Bât P	2,0	Vente site Saint Maur 2019 Impact RE 2022
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP	- 1,2	Société Grand Paris Négociation en cours pour versement solde
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours	- 0,3	Société Grand Paris Négociation en cours pour versement solde
Rénovation de la caserne Damesne	- 0,4	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance (bilan en 2023 pour impact RE)
Démolition et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	- 0,9	Plan de relance (bilan en 2023 pour impact RE)
Création d'un IEP (Damesme)	1,7	CD 77 + CPER 21/27 Impact RE 2022 (avance)
TOTAL	10	

Dépenses en M€ - Variation Réalisé 2022 / BR 2022			
Projets immobiliers -Variations en (k€)	AE	CP	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	- 1,9	- 2,6	CPER 2015 - 2020 Retard travaux - décalage en 2023
Médecine - restructuration	- 6,2	- 0,6	CPER 2015 - 2020 AE: majorité des marchés de travaux notifiés courant 2022 - lots infructueux - décalage en 2023 CP : début des décaissements en 2022
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	1,6	4,8	CPER 2015 - 2020 AE: marchés de travaux notifiés par anticipation en 2022 - Dépassements couverts par redéploiements de crédits CP : Début des décaissements fin 2022, majorité à partir de 2023
Réaménagement du bâtiment I	- 0,1	- 0,1	AE : Majorité des marchés notifiés en 2022 CP : Majorités des décaissements réalisés en 2022
Réorganisation des locaux du Bât P	- 0,2	- 1,4	AE : Travaux avancés en 2022 (prévus initialement en 2023) - totalité des marchés notifiés en 2022 CP : décaissements lissés
Rénovation de la caserne Damesne	0,4	0,1	Plan de relance et CD 77 AE: Totalité des marchés notifiés en 2022 par anticipation - Dépassements couverts par redéploiements de crédits CP : décaissements lissés - Dépassements couverts par redéploiements de crédits
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux - Pavillon Trapèze	- 0,2	- 0,2	AE = CP : décalage en 2023 - Achat en 2023
Démolition et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	0	0,2	Plan de relance AE: Totalité des marchés notifiés en 2022 - Dépassements couverts par redéploiements de crédits CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	0	0,4	Plan de relance AE: Majorité des marchés notifiés en 2022 - Dépassements couverts par redéploiements de crédits CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	0	0,6	Plan de relance AE: Majorité des marchés notifiés en 2022 - Dépassements couverts par redéploiements de crédits CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	0	1,2	Plan de relance AE: Majorité des marchés notifiés en 2022 - Dépassements couverts par redéploiements de crédits CP : décaissements lissés
TOTAL	-7	-12	

2 – Impact des réalisations sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Analyse de l'équilibre financier

2.1.1 Solde budgétaire

Le tableau 2 indique les dépenses en autorisation d'engagement (AE), en crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE), et permet de déterminer le solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement. Celui-ci s'obtient par la différence entre recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP).

Au 31/12/2022, on note un solde bénéficiaire de +16,6 M€ (contre -14,1 M€ en prévision actualisée 2022) qui s'explique par un niveau de sous exécution en recettes (-1M €) par rapport au BR 2022 beaucoup moins important que le niveau de sous exécution constaté en dépenses (-32,2M €).

Il est à noter que ce solde était déficitaire en 2021 (-13,3 M €), en 2022 l'augmentation des recettes budgétaires a été plus significative (+51 M€) que la hausse des décaissements de dépenses (+21,6 M €).

Ce solde budgétaire bénéficiaire a un effet positif sur la trésorerie puisqu'il est un élément constitutif de sa variation avec les opérations non budgétaires.

Il convient de rappeler que le solde budgétaire traduit les encaissements et les décaissements réalisés en 2022 même si les opérations doivent être rattachés en comptabilité générale à un autre exercice, ceci expliquant l'écart entre le solde budgétaire et le solde comptable.

Pour mémoire, le solde budgétaire constitue un indicateur intermédiaire de la variation de la trésorerie. Le solde des opérations pour compte de tiers en est un autre. Comme pour les opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent le flux de trésorerie.

2.1.2 Opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 doit ainsi être complété du solde des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et des décaissements, répertoriées dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (page 7).

Il s'agit pour ces dernières d'opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'établissement ne dispose en général d'aucune marge de manœuvre décisionnelle, ou d'autres encaissements et décaissements sur compte de tiers.

Le solde des opérations pour compte de tiers résulte de la différence entre les encaissements et les décaissements réalisés sur l'exercice. Pour cet exercice, les encaissements sont inférieurs aux décaissements d'où un prélèvement sur la trésorerie de -10,7M€.

Les montants en encaissement des opérations pour compte tiers traduisent aussi pour une partie, un besoin de travaux d'apurement à mener (rapprochement des encaissements sur années antérieures des titres correspondants). Un travail significatif est en cours, afin de diminuer le niveau d'encaissement dans le compte d'attente, ce chantier est piloté conjointement par la direction des affaires financières et l'agence comptable.

2.1.3 La trésorerie

Il résulte de ces deux soldes, opérations budgétaires (+ 16,6M €) et opérations non budgétaires (-10,7 M€), une différence d'encaissement de 5,9 M€ portant la trésorerie à un montant de 62 M€ au 31/12/2022, ce qui représente 82 jours de fonctionnement.

Il s'agit des liquidités dont l'UPEC dispose.

La comptabilité budgétaire comporte en effet une forte dimension trésorerie puisqu'elle s'appuie sur les impacts en termes de décaissement et d'encaissement. Ainsi l'examen du niveau de trésorerie au regard des engagements vient compléter l'approche classique d'évaluation de la santé financière basée sur le droit constaté.

La variation de trésorerie apparaît dans le tableau d'équilibre financier et celui de la situation patrimoniale.

L'évolution infra-annuelle de la trésorerie est présentée dans la liasse budgétaire. Au cours de l'année, le niveau le plus bas de trésorerie était celui du mois de juin à savoir 48,3M €.

2.2 Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière

2.2.1 Analyse patrimoniale

La situation patrimoniale dont la synthèse est présentée dans le tableau 6, retrace les évolutions observées en comptabilité générale, opérations enregistrées en droits constatés, mais pas forcément encaissées ou décaissées.

Elle retrace aussi le financement de l'investissement.

Le résultat comptable s'établit à **-9M€**, soit un niveau inférieur de **-3,2M€** à celui prévu au BR 2022 ; Au cours de ce dernier, un déficit du résultat comptable était prévu pour **-5,8M€**, du fait, notamment, de l'impact de la hausse de la valeur du point d'indice, de l'augmentation des coûts des fluides et de divers reports intervenus 2022 de dépenses financées par le MESRI non dénouées en 2021 à hauteur de **2,3M€** (notamment **0,76M€** au titre de la subvention perçue pour la recherche de vaccin contre le Covid et **1,53M€** au titre des crédits LPR, du DSG, etc...).

L'écart entre le résultat prévisionnel et le résultat définitif provient notamment :

- D'une sous-exécution de **-2,2M€** des produits de formation en apprentissage, conjuguée à d'autres produits supérieurs aux prévisions (à hauteur de **+1M€**) ;
- Des provisions (en charges) de **2,2M€** non prévues au budget (dont **1,5M€** pour le CFA Sup 2000)

Il est à noter, par rapport à 2021, que les charges (notamment de masse salariale) augmentent davantage (**+10%**) que les produits (**+6%**) incluant une un montant de la subvention pour charges de service public quasi stable (**+1%**).

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit une capacité pour l'université à dégager des flux financiers réels pour financer son cycle d'investissement.

Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Celle-ci s'élève à hauteur de **0,3M €**. Son niveau ne permet plus à l'université de contribuer significativement au financement de ses investissements sur ses ressources propres. Cet indicateur couvre **2%** des investissements en 2022. Ce

taux est inférieur au seuil d'alerte fixé par que le ministère de 20% (seuil de vigilance : 30%).

Outre la capacité d'autofinancement, les opérations d'investissements sont financées également par des subventions d'investissement à hauteur de 7,4M€.

Les dépenses d'investissement pour 2022 s'élèvent à 18,7M€. Elles sont inférieures au niveau prévu en BR (écart de -12,5 M€) lié au retard dans la mise en œuvre de certains projets mais en augmentation par rapport au CF 2021 (+7M €).

Il avait été prévu un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de -16,5 M€, en réalité, compte tenu du niveau de la CAF et du niveau des investissements réalisés sur 2022, la variation du fonds de roulement, très inférieure à la prévision, s'élève à -10,7 M€, portant ainsi le fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 20M€ au 31/12/2022, soit l'équivalent de 26 jours de fonctionnement pour 2022.

2.2.2 Analyse de la soutenabilité financière

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements souscrits sur l'exercice et les exercices passés (c'est-à-dire les AE consommées sur celui-ci ou les exercices antérieurs) et les paiements (c'est-à-dire les CP consommés) effectués sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles de l'organisme conséquents aux engagements juridiques contractés. Ils permettent d'évaluer les paiements qui devront intervenir à compter des exercices suivants.

Cette notion qui relève de la comptabilité budgétaire doit être distinguée de la notion de charges à payer.

Les charges à payer en comptabilité générale définissent les charges qui n'ont pas été réglées aux fournisseurs soit les services faits (hors investissements) certifiés, mais non payés ainsi que les réceptions réalisées mais non encore constatées dans le système d'information.

Les restes à payer représentent un indicateur majeur en matière d'analyse de la soutenabilité car ils englobent toutes les dettes fournisseurs (dont les charges à payer qui représentent les paiements les plus imminents).

Au 31/12/2022, le « stock » de restes à payer global s'élève à 86M€ dont 46M€ de « flux » de restes à payer à la fin de 2021 et 40M€ au titre de 2022. La variation est principalement due aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements de l'enveloppe d'investissement (plus précisément sur les projets du PPI et de la recherche).

Ce montant doit être mis en perspective avec le niveau de trésorerie de 62 M€ et apparaît donc **peu soutenable** et ce, malgré une variation de trésorerie de + 5,8 M€ et un niveau de trésorerie qui représente 82 jours de fonctionnement à fin 2022.

Force est de constater, que les taux de consommation des crédits ouverts en investissement et en fonctionnement, traduisent des écarts importants par rapport aux budgets votés, et mettent en exergue la nécessité d'un meilleur calibrage budgétaire.

Conclusion :

Le compte financier s'inscrit dans une trajectoire financière marquée par une meilleure réalisation des prévisions de dépenses de masse salariale (cf. taux d'exécution) et un besoin de poursuivre les efforts engagés à la faveur d'un meilleur traitement des recettes sur toute la chaîne, et des dépenses, à la fois sur leurs impacts budgétaires et aussi comptables, au plus près des faits générateurs.

Les indicateurs de soutenabilité démontrent une situation fragile (la part de la masse salariale par rapport aux recettes encaissables, le niveau de la CAF et de fonds de roulement).

La garantie de la soutenabilité financière implique de poursuivre les orientations définies dans la LOB (et notamment de développement de ressources propres), d'une amélioration de la qualité des prévisions en investissement et en fonctionnement (cf. taux d'exécution).

Le compte financier est établi par l'agent comptable.

Les états présentés au vote du conseil d'administration sont les suivants (article 211 du décret GBCP) :

- Tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2)
- Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
- Tableau de situation patrimoniale présentant les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP (tableau 6)
- Tableaux des opérations pluriannuelles (tableau 9 / propre au EPSCP /arrêté du 18 décembre 2015).

